

Jarville La Malgrange

G u i d e P r a t i q u e

Démocratie et Citoyenneté
Services au public
Cadre de Vie
Généralités
Solidarité
Santé
Culture et vie associative
Transport
Urbanisme et logements
Économie et emploi



Bienvenue !

EDITO de la première édition de 2012 :

Chers Jarvillois,

Cette nouvelle publication que j'ai le plaisir de préfacer est le fruit d'un travail de longue haleine, conduit adroitement par mon Adjointe, Catherine POLLI et les Membres de la Commission Municipale chargée de la Communication, assistés dans sa réalisation graphique par Gilbert COURROY, Responsable du Service Communication, qui a pris soin de mettre en forme et en image cette nouvelle édition.

Je tiens à les en remercier chaleureusement ainsi que les annonceurs qui ont participé au financement.

Les informations rassemblées ici, et répertoriées par domaine d'activité, démontrent combien la vie jarvilloise est riche d'initiatives et de services que notre Municipalité souhaite encore et toujours développer, avec vous, pour offrir à notre Ville une qualité de vie et l'attractivité qu'elle mérite pleinement.

Je souhaite que ce document « papier », émaillé de notes d'humour et d'informations parfois insolites et surprenantes, vous apporte toute satisfaction ; en soulignant que vous trouverez sur le site Internet de la Commune toutes les mises à jour souhaitées.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce Guide Pratique

Notre Maire

Jean-Pierre KURPEAU



Hôtel de Ville
25, rue de la République
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél : 03.83.15.84.00
FAX : 03.83.53.30.93
contact@jarville-la-malgrange.fr
www.jarville-la-malgrange.fr

Ouvert du lundi au jeudi
de 9h à 17h / Le vendredi de 9h à 16h

Histoire



Le passé historique de Jarville-la-Malgrange n'émerge que difficilement de l'histoire lorraine. Elle fût longtemps dépendante des paroisses de Heillecourt et Bonsecours; malgré tout, c'est en 1314 que l'on trouve pour la première fois dans les écrits la mention de Jarcivilla.

Ce village de l'ancien Duché de Lorraine, situé sur la route royale reliant Paris à Strasbourg, devint célèbre au XVème siècle, plus précisément le 5 janvier 1477 où il servit de théâtre à la mémorable Bataille de NANCY.

Jarville-la-Malgrange en a hérité ses armoiries dont voici la description héraldique : "De gueules à la croix de Lorraine d'argent surmontant un briquet d'or." Le champ de gueules (rouges) rappelle le sang versé à la Bataille de Nancy, où la Lorraine figurée par la croix blanche à double traverse, triomphe de la riche Bourgogne symbolisée par le "briquet" de la toison d'or en forme de B majuscule. La branche de feuilles de chêne représente les forêts se trouvant en ce moment-là sur la Commune et la branche de lauriers marque la victoire de nos armées. La couronne murale enjolivant l'écusson rappelle le castel de Sans-Soucy, existant avant la résidence royale de Stanislas... (extrait du Bulletin Municipal n° 1, 1965).



Du 19ème siècle à nos jours

Jarville-la-Malgrange connut les vicissitudes de l'histoire jusqu'aux dernières guerres mondiales où elle ne fut pas épargnée... Elle fût aussi résidence de quelques personnages célèbres : Catherine de BOURBON, Stanislas LESZCZYNSKI et la famille du Maréchal NEY.



Architecture

Jarville-la-Malgrange présente un patrimoine architectural non négligeable. En marge du territoire communal, l'actuel Château de Montaigu, niché dans le parc verdoyant de Montaigu ouvert à tous, abrite un musée. A proximité de ce parc s'étend le domaine de Renémont, illustre Séminaire d'une architecture privilégiée comme le témoigne par exemple la façade VISCONTI.

À l'autre extrémité de la Ville, des grilles de Jean LAMOUR Château de Léopold 1^{er} puis celui de Stanislas ouvrent sur le parc et les bâtisses du Collège de la Malgrange.

Un passé historique certes, mais également un passé industriel bien que plus récent, marquent Jarville-la-Malgrange. Aux portes de Nancy, elle fût longtemps le lieu d'implantation de nombreuses industries telles que forges et aciéries, industries textiles, alimentaires, mécaniques, électriques et chimiques.

Bon nombre de ces industries ont aujourd'hui disparu, même si leur nom est encore dans toutes les mémoires, pour laisser place à des industries plus modernes de notoriété nationale ou mondiale.

Facilitées par une position géographique au carrefour des grandes voies de liaisons européennes, les implantations commerciales et industrielles contribuent à insuffler dynamisme et vitalité à Jarville-la-Malgrange.

Sommaire

■ BIENVENUE	2
■ HISTOIRE	3
■ DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ	6
Le Conseil Municipal	6
La Démocratie participative	9
La Communauté Urbaine du Grand Nancy	10
■ SERVICES AU PUBLIC	12
Les Services Municipaux	12
Les équipements publics	16
Les formalités administratives	18
■ CADRE DE VIE	28
Réglementation	28
Environnement	29
Développement durable	32
Pistes cyclables	33
■ GÉNÉRATIONS	34
Enfance-jeunesse	34
La petite-enfance	34
La scolarité	36
Les loisirs	40
Le Conseil Municipal des Enfants	45
Seniors	46
Les associations	46
L'EHPAD "Le Haut du Bois"	47
■ SOLIDARITÉ	48
Organismes et professionnels	48
Les aides spécifiques	50
■ SANTÉ	52
Les professionnels de santé	52
Le don du sang	57
Vétérinaire	57
■ CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE	58
Les grands événements	58
La Culture	59
Le patrimoine	61
La vie associative	63
■ TRANSPORT	70
Bus	70
SNCF	70
Aéroport	71
Navette	72
Taxis	72
■ URBANISME ET LOGEMENT	74
Accueil des nouveaux habitants	74
Faire construire / aménager	74
Le logement social	79
La fiscalité	80
■ ÉCONOMIE ET EMPLOI	84
Zones d'activités	84
Formation et emploi	85
■ PLAN DE LA VILLE	86
Index des rues	88
■ INFORMATIONS PRATIQUES	90
■ NUMÉROS D'URGENCE	91

Démocratie & Citoyenneté

■ LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884 qui le charge de régler « par ses délibérations les affaires de la Commune ». Cette compétence s'étend à de nombreux domaines. Le Conseil Municipal donne son avis toutes les fois qu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État.

Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local : il vote le Budget, approuve le Compte Administratif (budget exécuté), il est compétent pour créer et supprimer des Services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique.

Le Conseil Municipal de Jarville-la-Malgrange se réunit à la Salle des Fêtes. Les procès-verbaux des séances sont consultables sur le site Internet de la Ville, en plus de l'affichage à la Mairie.

► La Majorité : Le Maire et ses Adjoints

Le Maire

Jean-Pierre HURPEAU

Président de la Caisse des Écoles

et du Centre Communal d'Action Sociale

Vice-Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy,
délégué à la Rénovation Urbaine

1er Adjoint

Catherine POLLI

VIE SCOLAIRE ET ENSEIGNEMENT

2ème Adjoint

Claude DAMM

FINANCES - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES
COMMERCE - EMPLOI

3ème Adjoint

Franceline DENIS

ENFANCE - JEUNESSE - PARENTALITE

4ème Adjoint

ROLAND WEIBEL

SPORT, CULTURE ET ANIMATION

5ème Adjoint

Marie-Jeanne GRANDCLAUDE

SOLIDARITE

6ème Adjoint

Jean-CLAUDE DARNE

CADRE DE VIE

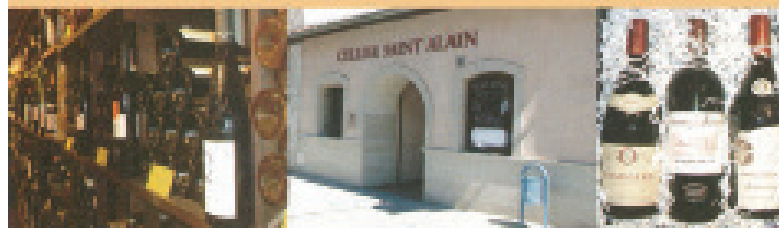
7ème ADJOINT

Saïda BENHAFODA

SERVICES A LA POPULATION ET RESSOURCES HUMAINES

CELLIER SAINT ALAIN

Alain Létiqué, Artisan-Caveiro, vous conseille depuis 1982
Chasseur de Titres de Caveiro et Agréé de Papilles...



41 bis rue de la République 54140 JARVILLE
Tél : 03.83.55.38.70 / mail : alletiqu@juel.com

► La Majorité : Les Conseillers Municipaux Délégués

Jean-Claude VIGNERON : Travaux

Alain DRILLON : Urbanisme

Fanny THIEBAUT : Budget

Guillaume BACUS : Démocratie de Proximité

Vanessa MATTON : Jeunesse

Hervé KEMPF : Sport

Christine BRAGA : CME / SMA / Ludothèque

Philippe COURRIER : Manifestations de la Ville

Anne-Marie GUENIOT : Gestion des Salles

Chantal LAROPPE : Emploi / Formation

Pascal SKWIRZYNSKI Prévention santé

Sylvain OUGIER : Observatoire fiscal

Anne-Marie ROMO : Restauration scolaire

► La Minorité :

Vincent MATHERON

Marie-Claude MOUANDZA

Anne WUCHER

René MANGIN

Noureddine AOUCACHE

Claude LAVICKA

Dominique ANCEAUX

Henri BAN



*La nommée "Barbe la Grosse-Gorge de Jarville"
fut brûlée comme sorcière en 1591*

■ DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

La participation des citoyens à la gestion des services publics locaux constitue l'une des exigences de la République. A travers les rencontres avec les habitants de chaque quartier, les permanences délocalisées des élus et des réunions du quartier, la Ville de Jarville-la-Malgrange offre de vrais outils de démocratie locale de proximité.

Renseignements :

Service Communication - 03.83.15.84.16

► Pour 2015 :

A LA RENCONTRE DES HABITANTS (de 9h30 à 12h)

• Samedi 30 mai : Montaigu

• Samedi 27 juin : Californie

PERMANENCES DELOCALISEES (de 17h à 19h)

• Vendredi 4 septembre : Espace Françoise Chemardin

• Vendredi 2 octobre : Espace Marie Curie

• Vendredi 6 novembre : CLEJ

• Vendredi 4 décembre : L'ATELIER

RÉUNIONS DU QUARTIER :

• Mardi 9 juin : MALGRANGE à 18h30 (CLEJ)

• Vendredi 12 juin : MONTAIGU à 18h30 (Esp. M.Curie)

• Mardi 16 juin : CENTRE à 18h30 L'ATELIER

• Vendredi 19 juin : CALIFORNIE à 18h30 (Esp .F.Chemardin)

•

• Mardi 3 nov : MALGRANGE à 18h30 (CLEJ)

• Jeudi 5 nov: MONTAIGU à 19h30 (Esp. M.Curie)

• Mardi 10 nov : CENTRE à 18h30 L'ATELIER

• Jeudi 12 nov : CALIFORNIE à 18h30 (Esp.F.Chemardin)

PIQUE-NIQUE GÉANT :

Dimanche 28 juin à 12h00 au Val du Moulin

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES NOUVELLES

ENTREPRISES : Samedi 12 septembre 2015



électricité
industrielle

J. TRICOT

CONCEVOIR - REALISER -
INSTALLER

Installation HT/MT

Automatisme - Supervision

Télésurveillance - Télégestion - Maintenance

74 avenue de la Malgrange
54140 JARVILLE LA MALGRANGE

Tél : 03 83 55 43 98

Site internet : www.eai-tricot.fr

■ LA COMMUNAUTÉ URBAINE DU GRAND NANCY

► L'identité

Depuis 1995, ce sont 20 Communes de l'agglomération nancéienne qui poursuivent un projet commun, au sein d'un territoire solidaire. C'est cette cohérence territoriale qui façonne aujourd'hui le destin des 270 000 habitants du Grand Nancy, dont fait partie Jarville-la-Malgrange.

► Les missions

Offrir une véritable qualité de vie dans l'agglomération, favoriser la création d'emplois et de richesses, assurer la cohésion sociale et territoriale, renforcer l'attractivité du territoire... Pour poursuivre ces objectifs, le Grand Nancy met en œuvre au quotidien missions de proximité et missions de développement. Concrètement, elles s'articulent autour de huit grands axes :

- l'économie
- les déplacements et les transports
- les universités et la recherche
- les nouvelles technologies d'information et de communication
- l'urbanisme et la cohésion sociale
- l'environnement
- les grands équipements culturels
- les sports et les loisirs.



► Les Communes membres

Art-sur-Meurthe
Dommartemont
Essey-les-Nancy
Fléville-devant-Nancy
Heillecourt
Houdemont
Jarville-la-Malgrange
Laneuveville-devant-Nancy
Laxou
Ludres
Malzéville
Maxéville
Nancy
Pulnoy
Saint-Max
Saulxures-les-Nancy
Seichamps
Tomblaine
Vandoeuvre-les-Nancy
Villers-les-Nancy



Allianz 

L'HUILLIER Philippe
AGENT GENERAL

10 rue de la république
54140 JARVILLE LA MALGRANGE
TEL 03 83 56 01 49
FAX 03 83 56 96 74
MAIL 554102@agents.allianz.fr

Services au Public

■ LES SERVICES MUNICIPAUX

La Commune dispose de Services municipaux pour assurer, en application des décisions des élus, la réalisation des projets et la gestion quotidienne de la cité. Chaque jour, une cent cinquante professionnels travaillent avec un objectif commun : assurer et optimiser la qualité de vie de chaque Jarvillois.

► Hôtel de Ville

25, rue de la République
54140 Jarville-la-Malgrange

Tél : 03.83.15.84.00

fax : 03.83.53.30.93

E-mail : contact@jarville-la-malgrange.fr

Horaires d'ouverture au public

Du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00

Le vendredi de 9h00 à 16h00

Permanences

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie, et en cas d'urgence, un technicien de permanence peut être contacté au 06.10.99.62.76

L'accueil

Toutes les informations pratiques concernant la vie municipale sont à la disposition du public.

► L'État Civil

Ce Service a pour mission principale d'assurer l'accueil et de gérer les demandes administratives concernant notamment les questions relatives à la naissance, au mariage, au décès et à la réalisation de documents relatifs à l'identité de l'administré (carte d'identité, passeport...).

Tél : 03.83.15.84.01

Fax : 03.83.15.84.13

E-mail : population@jarville-la-malgrange.fr

► Le Secrétariat du Maire

Pour rencontrer le Maire ou un élu, vous pouvez prendre rendez-vous auprès de son secrétariat par téléphone au 03.83.15.84.31 ou par mail à : contact@jarville-la-malgrange.fr

► La Police Municipale

La Police municipale est un Service placé sous l'autorité directe du Maire.

La Police municipale gère les stationnements abusifs et les zones à durée limitées, les déclarations de chiens de 1ère et 2ème catégorie et les relations avec la fourrière animale, les autorisations de stationnement de taxis, les licences de débits de boissons. Elle participe à diverses instances, telles que les Commissions Municipales d'hygiène, Groupement Local de Traitement de la Délinquance (GLTD),... Le Service répond aussi à toute sollicitation entrant dans le cadre de ses missions de surveillance et de sécurité.

Vous pouvez joindre les deux agents au 03.83.15.84.17

► La Communication

Ce Service assure l'élaboration et la rédaction du journal municipal «Jarville Le Mag» et de la lettre d'information mensuelle «Jarville.Com», le suivi et le développement du site Internet, les relations avec la presse, l'information générale du public, la réalisation de documents et de supports de communication externe et interne.

Tél : 03.83.15.84.16

E-mail : contact@jarville-la-malgrange.fr



► La Culture et l'Animation

L'ATELIER, Service municipal dédié à la culture, aux manifestations festives et au sport, irrigue la Ville de Jarville-la-Malgrange d'événements s'adressant à tous les publics et propose des actions adaptées à chacun : enfant, jeune, adulte. Toute la population jarvilloise bénéficie des projets proposés par la Ville et portés par l'équipe de L'ATELIER. Ce Service « Sport-Culture-Animation », qui met en oeuvre la politique municipale dans ces trois domaines, gère aussi notamment les locations de salles, l'École de Musique et de Danse.

Tél : 03.83.50.8.80

Fax : 03.83.96.41.88

► Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale met en oeuvre la politique d'action sociale de la Commune.

Ses locaux se situent au 2, rue des Forges.

Le Service vous apporte conseils et renseignements pour toutes les demandes d'aide sociale ou de logement.

Tél : 03.83.57.24.36

Fax : 03.83.54.24.37

► Le Pôle Éducation

Pour toutes questions relatives à l'enseignement, au Centre de Loisirs, à la Ludothèque, la Crèche ou la Halte-garderie, la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire.

Le service est situé au 2 bis, rue des Forges.

Tél : 03.83.57.24.39

Fax : 03.83.56.44.93

► L'Urbanisme

Le Service Urbanisme se tient à votre disposition pour toutes informations relatives au droit des sols. Renseignez-vous auprès des agents de ce Service avant d'entreprendre tous travaux.

Tél : 03.83.15.84.03

Fax : 03.83.15.84.39

► Le Service de la Cohésion Sociale

L'objectif du Service est la mise en cohérence de l'ensemble des actions menées pour lutter contre toutes les formes d'exclusion. Sa mission est de développer et coordonner les actions autour de la jeunesse, du lien social, de la parentalité, de la Réussite Éducative et de la santé.

Le Service est situé au 2, rue Georges Bizet - Espace La Fontaine

Tél : 03.83.54.60.55

Fax : 03.83.54.59.73

Bijoutier - Joaillier - Horloger
Notre atelier d'horlogerie et de bijouterie vous
garantit sérieux et professionnalisme

G.A. MELON

Centre Commercial AUCHAN
129, Boulevard Lobau 54000 NANCY
Tél : 03.83.27.52.71

Ouvert non-stop de 9h à 19h30



LOSANGE AUTOMOBILES



Réparation toutes marques
Carrosserie mécanique
vente véhicules neufs et occasion

losangeautomobiles@orange.fr
Tél : 03 83 55 12 49
Fax : 03 83 43 02 84

15, rue Gabriel Fauré
54140 JARVILLE LA MALGRANGE

Amaryllis Fleurs

Toutes Compositions
Florales
Baptême - Mariage - Deuil
Livraison à Domicile

G.C. Intermarché
115, rue de la République
54140 JARVILLE LA MALGRANGE
Tél. 03 83 55 02 49 - 06 78 46 82 34

Ouvert le Dimanche
de 9h à 12h30



S.A.R.L JARVIL'AUTO

Lahcen OUBROUK

28, rue de la République

54140 - JARVILLE - Tél : 03.83.51.23.64

AGENT PEUGEOT - Réparation toutes marques
Vente neuf et occasion

■ LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

► **L'ATELIER : Centre socioculturel**

106, rue de la République

L'ATELIER a ouvert ses portes en septembre 2006, et abrite aujourd'hui un ensemble d'activités et de services culturels : école de musique et de danse, bibliothèque associative, ateliers et stages d'expression artistique, expositions, spectacles, rencontres etc.

L'ATELIER met à disposition des acteurs associatifs diverses salles adaptées à des besoins variés.

► **Les locations de salles municipales**

La Ville met à disposition un réseau de salles situées sur son territoire destinées à des réunions ou manifestations permettant d'enrichir l'animation, la vie associative et culturelle de la Commune. Elles ont également vocation de permettre aux habitants d'organiser des fêtes familiales.

En revanche, aucune mise à disposition n'est acceptée pour l'organisation de jeux d'argent, à des fins commerciales, pour les activités bruyantes susceptibles de troubler le voisinage et de gêner le bon déroulement des autres activités. L'attribution des salles est faite par le Maire sur demande écrite : des formulaires de demande sont à disposition à l'ATELIER, 106 rue de la République.

Les tarifs de location, réévalués chaque année, sont disponibles sur le site Internet de la Ville, ou par téléphone au 03.83.50.38.80

■ **La salle des Fêtes : 15, Rue Maréchal Foch**

Capacité : 350 personnes debout / 250 assises

Comprend une salle de réception et une cuisine qui permet de confectionner des repas. Elle est principalement destinée à l'organisation de conférences, de réunions, d'événements festifs et familiaux, de bals et de spectacles. Les horaires d'utilisation ne doivent pas excéder 3h00 du matin avec l'obligation de respecter le silence à l'extérieur de la salle dès 22h00.

■ **L' Espace La Fontaine : 2, Rue Georges Bizet**

Salle polyvalente : 100 personnes

Salle d'activités : 19 personnes

Ces salles sont proposées pour l'organisation de conférences, de réunions, d'événements festifs et familiaux, collations après obsèques, etc ... Aucune préparation de repas. Les horaires sont limités à 1h00 du matin.

■ **La Salle des Tilleuls : Rue des Tilleuls**

Capacité : 50 personnes

Cette salle destinée à l'organisation de réunions associatives, de syndicats de copropriétés, politiques, publiques ... est située sous l'École Maternelle Florian. Son utilisation ne dépasse pas 22h00.

Des tarifs particuliers sont appliqués pour les associations jarvilloises qui bénéficient d'une journée entièrement gratuite par an à l'exception des soirées dansantes.

■ A noter par ailleurs la possibilité de disposer de salles au sein de L'ATELIER à l'heure, à la demi-journée ou à la journée :

Salle d'activités
Salle d'expression artistique
Salle d'arts plastiques
Cuisinette
Hall
Salle de musique
Salle de danse

Pour tout renseignement concernant ces salles, contacter :

**L'ATELIER - Accueil et Réservation de salles :
03 83 50 38 80**

► **Les équipements sportifs**

■ **GYMNASE Albert CAMUS**

Lieu : CENTRE VILLE

Adresse : rue de la République

Tél : 03 83 56 36 08

Objet : Gymnase Multisports

■ **GYMNASE Michel FERRY**

Lieu : MJC

Adresse : 3 rue F. Evrard

Tél : 03 83 57 63 77

Objet : Gymnase Multisports, Salle de Musculation, Salle de Fitness

■ **GYMNASE DE MONTAIGU**

Lieu : MONTAIGU

Adresse : 34, Place de la Sablière

Objet : gymnase omnisports

■ COMPLEXE SPORTIF

Lieu : MONTAIGU

Adresse : avenue du Général de Gaulle

Tél: 03 83 54 41 65

Objet : Tennis 2 intérieurs (et 2 extérieurs), Squash
2 salles Badminton 2 terrains permanents et salles de
Bridge, 1 stade de football

■ ZONE D'ACTIVITÉS DE LA CALIFORNIE

Lieu : QUARTIER DE LA CALIFORNIE

Adresse : Rue Gabriel Fauré

Objet : terrains de football dont 1 synthétique

■ FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

► Déclaration de naissance

■ Où ?

A la Mairie du lieu d'accouchement.

■ Quand ?

Délai de trois jours. Le jour de l'accouchement n'est pas compté.

Si la naissance n'est pas déclarée dans le délai légal, l'Officier d'État Civil sera dans l'obligation de refuser votre déclaration. Un jugement déclaratif de naissance rendu par le tribunal de grande instance tiendra lieu d'acte de naissance.

■ Qui ?

Selon une pratique courante, les naissances sont déclarées par les Services de la maternité ou de la clinique de Nancy directement à l'État Civil de la Mairie de naissance. La déclaration de naissance peut être également effectuée par les personnes qui y sont légalement tenues : le père, ou à défaut du père, par les docteurs en médecine, sages-femmes, ou autres personnes ayant assisté à l'accouchement, et lorsque la mère est accouchée hors de son domicile, par la personne chez qui elle est accouchée.

■ Pièces à fournir :

- Certificat établi par le médecin ou la sage-femme
- Livret de famille pour y inscrire l'enfant si le (s) parent (s) en possède(nt) déjà un.
- L'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance
- Déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté.
- Carte d'identité des parents.

► Déclaration de reconnaissance

La reconnaissance permet d'établir le lien de filiation.

■ Où ?

Tout Officier d'État civil est compétent pour recevoir une reconnaissance, quel que soit le lieu de naissance. La reconnaissance peut être faite également devant un notaire.

■ Quand ?

Elle se fait à tout moment : avant, lors de la déclaration de naissance ou après la naissance.

■ Qui ?

- Le père et la mère peuvent reconnaître l'enfant ensemble avant la naissance.
- La mère : Elle peut reconnaître son enfant avant la naissance.
- Le père : Il peut effectuer cette démarche avant la naissance, après ou au moment de la déclaration de naissance.

L'auteur de la reconnaissance doit être informé du caractère divisible du lien de filiation ainsi établi. Le caractère divisible



signifie que les deux filiations, maternelle et paternelle, sont indépendantes l'une de l'autre. L'auteur de la reconnaissance n'a pas à avoir l'autorisation de l'autre.

■ Pièces à fournir :

- une pièce d'identité sera présentée pour la rédaction de l'acte.

► Mariage

■ Où ?

Dans la Commune où l'un des deux époux aura son domicile ou sa résidence établie pour un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi.

- Ou dans la commune de domicile d'un des parents des futurs époux.

■ Formalités :

Dossier à retirer auprès du Service État Civil et à déposer à la Mairie du lieu de mariage en présence des futurs époux.

La célébration du mariage est précédée d'une publication :

-à la Mairie du lieu de mariage

-à la Mairie du domicile de l'un ou des deux futurs époux lorsque celui-ci est distinct du lieu du mariage

■ Pièces à fournir :

-Acte de naissance datant de moins de trois mois au jour du mariage. (Cette pièce n'est pas nécessaire lorsque le mariage est célébré à la Mairie du lieu de naissance).

- Attestation de domicile souscrite sur l'honneur.

-Justificatif de domicile (quittance de loyer, quittance de gaz, d'électricité, de téléphone)

-Liste des témoins (copie de leurs pièces d'identité et copie de leurs justificatifs de domicile).

-Présenter une pièce d'identité.

-Des pièces complémentaires vous seront demandées suivant votre situation.

► Déclaration de décès

■ Où ?

L'acte de décès sera dressé par l'Officier de l'État Civil de la Commune où le décès a eu lieu

■ Quand ?

La déclaration doit être faite dans un délai de vingt-quatre heures après le décès.

■ Qui ?

Un parent du défunt ou toute personne possédant sur son état civil les renseignements les plus exacts et les plus complets possible.

L'officier de l'État civil qui enregistre l'acte de décès envoie à l'officier de l'État civil du dernier domicile du défunt une transcription de l'acte, laquelle sera copiée sur les registres.

■ Pièces à fournir :

- certificat médical de décès établi par un médecin

- présenter le livret de famille ou tout document d'état civil concernant le défunt

- Pièce d'identité du déclarant

■ État civil des enfants décédés avant la déclaration de naissance

Lorsqu'un enfant est décédé avant que sa naissance ait été déclarée à l'Etat Civil, l'Officier de l'Etat Civil établit un acte de naissance et un acte de décès sur production d'un certificat médical indiquant que l'enfant est né vivant et viable et précisant les jours et heures de sa naissance et de son décès.

■ Acte d'enfant sans vie

Depuis le décret 2008-800 du 20 Août 2008, un acte d'enfant sans vie est dressé par l'Officier d'Etat Civil sur production d'un certificat médical d'accouchement. Cet acte est inscrit à sa date sur les registres de décès.

► Demande de copies d'actes d'Etat Civil

La demande doit s'effectuer à la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès suivant le type d'acte demandé.

Cette démarche peut être effectuée directement sur le site Internet de la Ville, dans l'Espace-citoyen.



En 1888, la passage à niveau de la rue de la République fermait 15 minutes avant le passage d'un train, ce qui occasionnait d'énormes embouteillages

POMPES
FUNEBRES **Guidon**

18 rue de la République

Chambres funéraires et salle de convivialité

Haut de paix et de recueillement

Nathalie se tient à votre disposition au 03.83.98.45.29

Monuments funéraires - Caveaux
Contrats packs obsèques - Fleurs

► Carte Nationale d'Identité

La carte nationale d'identité (CNI) permet de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photo soit ressemblante.

Elle n'est pas obligatoire.

En cours de validité, elle permet de se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays (se rapprocher des Services de l'ambassade ou du Consulat du pays de destination).
Le demandeur doit être de nationalité française.

■ Coût

Pour une première demande : gratuit.

En cas de perte ou de vol : 25 € pour son renouvellement

■ Dépôt de la demande

La demande doit être déposée auprès de la Mairie du lieu de domicile.

Toutes les pièces à fournir seront précisées au moment du retrait du formulaire à compléter, au guichet de la Mairie.

■ Simplification des procédures de délivrance de la CNI

Attention : dorénavant la possession d'un passeport électronique ou d'un passeport biométrique permet d'obtenir une carte nationale d'identité sans avoir à justifier de son état civil ou de sa nationalité française.

■ Durée de validité

15 ans pour une personne majeure

10 ans pour une personne mineure

■ Délai d'obtention

1 mois

■ Remise de la carte d'identité

La carte est remise personnellement au demandeur au lieu du dépôt du dossier.

► Passeport biométrique

Pour la constitution de dossier de passeport ou la remise de titre, les horaires sont les suivants :

- Du lundi au jeudi : de 9h00 à 16h30

- Le mercredi sur rendez-vous

- Le vendredi de 9h00 à 15h30

La présence du demandeur majeur ou mineur est obligatoire au dépôt du dossier et au traitement du passeport.

■ Qu'est-ce que le passeport biométrique ?

Depuis le 6 mai 2009, le passeport biométrique succède au passeport électronique sur tout le territoire. Il n'est plus délivré de passeport électronique.

Jarville-la-Malgrange fait partie des 20 Communes du Département à être équipée d'une station biométrique.

Pour une demande de passeport, vous pouvez télécharger le formulaire à remplir selon votre situation (majeur ou mineur) sur monservicepublic.fr.

Vous pouvez également retirer l'imprimé nécessaire au guichet de la Mairie où toutes les pièces à fournir vous seront précisées.

■ Validité des anciens passeports

Si vous avez un passeport électronique en cours de validité, vous n'avez pas à le remplacer par un passeport biométrique. Votre passeport électronique restera valable jusqu'à sa date d'expiration.

■ Quelle différence avec le passeport électronique ?

Le passeport électronique contenait déjà une puce électronique où étaient enregistrées toutes les données d'État Civil de la première page, ainsi que la photo d'identité en format numérique.

Le passeport biométrique comprend en plus les empreintes digitales de 2 doigts du détenteur du document.

■ Les photos

Les demandeurs conservent la possibilité de faire réaliser où ils le souhaitent les 2 photos d'identité demandées.

Mais attention, elles doivent être conformes aux règles en vigueur.

■ Les empreintes

Lors de la demande de passeport, il est procédé au recueil des empreintes digitales des 8 doigts du demandeur (certaines personnes ayant des empreintes altérées).

Les enfants de moins de 12 ans, qui n'ont pas encore leurs empreintes définitives, ne sont pas concernés.

■ Maintien de la délivrance du passeport en cas d'urgence

A titre exceptionnel et pour des motifs de nécessité impérieuse ou d'urgence dûment justifiée, il peut être délivré un passeport d'une durée de validité d'un an ne comportant pas de composant électronique.

► Inscriptions sur la liste électorale

Pour une inscription sur les listes électorales, il faut se présenter à la Mairie du domicile avec une Carte Nationale d'Identité en cours de validité et un justificatif de domicile avant le 31 décembre pour être inscrit au 1er mars de l'année suivante.

Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription sur les listes électorales est automatique si l'État Civil et l'adresse sont inchangés depuis la date du recensement militaire.

Vous pouvez également vous inscrire soit par correspondance, le formulaire est téléchargeable sur Internet ou en ligne sur *l'Esapce Citoyen* accessible directement sur le site de la Commune.

► Recensement militaire

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Elle doit présenter à la Mairie du domicile une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

Un formulaire est complété sur place et signé par le recensé. Une attestation de recensement de la Mairie lui est délivrée pour se présenter aux examens et aux concours soumis à l'autorité publique et pour le permis de conduire.

Vous pouvez effectuer cette démarche en ligne sur mon.service-public.fr accessible directement sur le site de la Commune.

► Parrainage civil

Les parents domiciliés à Jarville-la-Malgrange peuvent demander la célébration d'un parrainage civil en Mairie, afin de désigner les parrain (s) et marraine (s) de leur (s) enfant (s) de moins de 13 ans.

Pour ce faire, s'adresser au Service de l'État Civil, pour y retirer un dossier.

La date de la célébration est fixée en accord avec le Service.

■ Les pièces à fournir :

- l'acte de naissance de l'enfant
- les pièces d'identité des parents, du parrain et de la marraine
- un justificatif de domicile des parents
- le formulaire relatif au parrainage civil dûment complété.

Le dossier doit être déposé au moins 1 mois avant la cérémonie.

► Pacte Civil de Solidarité (PACS)

Les couples pacésés et domiciliés sur la Commune peuvent solenniser leurs engagements par une cérémonie en Mairie. Cette célébration est assurée par M. le Maire, en Salle des Mariages.

Pour ce faire, s'adresser au Service de l'État Civil pour y retirer un dossier.

La date de la célébration est fixée en accord avec le Service.

■ Les pièces à fournir :

- Une copie de la convention signée au Tribunal d'Instance
- Une copie de la pièce d'identité de chaque partenaire et des témoins
- Un acte de naissance de chaque partenaire
- Un justificatif de domicile.

Le dossier doit être déposé au moins 1 mois avant la cérémonie.

► Cimetière : achat ou renouvellement d'une concession - Columbarium

Les concessions sont vendues pour des durées de 15 ans - 30 ans - 50 ans.

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal.

Pour tous vos projets,
n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Agence BPLC
Jarville
20, rue de République
0.800.90.90.90*
www.bplc.fr



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR



113, AVENUE DE LA REPUBLIQUE - D.C.M.L.
LES PORTES DE LA MALGRANGE
54140 JARVILLE LA MALGRANGE

Tel : 03 83 55 55 12
Fax : 03 83 54 51 96

Email : poivre-rouge.jarville@orange.fr

Horaires d'accueil
07:15h-14h / 16h-21h30 (vendredi soir
jusqu'à 22h et samedi soir jusqu'à 23h)

Cadre de Vie

■ RÉGLEMENTATION

► Bruit

Les engins bruyants, tels que tondeuses à gazon, ne peuvent être utilisés que :

- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

(Arrêté Préfectoral du 26 décembre 1996, conformément à la loi 92-1444 du 31 décembre 1992)

► Animaux domestiques

La divagation des chiens est interdite sur la voie publique. Les animaux doivent être impérativement tenus en laisse, y compris dans les parcs publics.

Les chiens seront conduits à faire leurs besoins dans les caniveaux et non sur les trottoirs. Tout contrevenant s'expose à une amende.



► Balayage

Le balayage des trottoirs et, en période hivernale, leur déneigement, incombent aux riverains. Il s'agit d'une obligation pour chaque riverain dont le non-respect peut engager sa responsabilité.

Le balayage des chaussées est assuré par la Ville.

► Assainissement

Il est formellement interdit de vider son huile de vidange ou tout autre produit polluant dans les égouts. Il en est de même pour les produits de travaux (béton, etc..).

Des déchetteries sont à votre disposition (voir page 31).

► Étendage du linge

L'étendage du linge aux fenêtres est interdit par l'arrêté municipal du 10 juillet 1972.

■ ENVIRONNEMENT

► Collecte des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères s'effectue les lundis et les jeudis matin, celui des Éco-Sacs les mercredis matins. Dans tous les cas, à sortir la veille au soir, à partir de 18H30.

Pour tous renseignements, merci de contacter la Maison de la Propreté au 03.83.17.17.07

► Tri sélectif

Points de dépôt du verre et du papier :

- Rue François Evrard
- Rue Saint-Charles
- Rue de la Gare
- Rue du Moulin
- Parking Intermarché
- Parking CES de Montaigu, rue de la Sablière
- Rue Georges Bizet

► Bacs à sel

La viabilité hivernale, c'est permettre la circulation automobile en cas de chute de neige ou du verglas.

La période de viabilité hivernale s'étend du 15 novembre

d'une année au 15 mars de l'année suivante.

Pour les piétons, rappelons qu'il appartient à chaque riverain de dégager le trottoir devant chez lui et d'épandre du sel ou du sable afin de prévenir tout risque de chute.

La Municipalité souhaite que, lors d'épisodes neigeux la solidarité entre voisins s'exerce et que les plus vaillants aident les personnes âgées ou souffrant d'un handicap. En cas d'impossibilité, les Services de la Ville pourront intervenir mais selon une règle de priorité, à savoir après avoir nettoyé les rues de la Ville, les trottoirs et accès aux bâtiments publics.

La Ville de Jarville met à votre disposition des bacs à sel réapprovisionnés régulièrement. Il y en a forcément près de chez vous. A noter, toutefois, le sel devient inefficace quand la température est inférieure à -6°.

- Rue Kléber
- Avenue de la Malgrange (Montée CLEJ / Restaurant scolaire)
- Avenue de la Malgrange (zone commerciale)
- Square Lyautey
- Rue de la Gendarmerie (parking)
- Rue Evrard (parking MJC + école Florian)
- Avenue de Gaulle (Maison de Retraite)
- Rue des Maraîchers
- Terrasses de Montaigu
- Rue Léon Songeur (terminal Bus)
- Rue du Fonteno (entrée de la rue)
- Rue de la Gare
- Rue du Port (à côté de la Boulangerie)
- Rue de la Sablière (parking pétanque)
- Rue de Bourgogne (parking)

► Ramassage des objets hétérogènes

Les objets sont à sortir la veille au soir.

Le ramassage est assuré 2 fois par an par les Services de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Les dates précises sont communiquées par voie de presse, la semaine qui précède le ramassage, à l'accueil en Mairie, ou sur son site *internet* www.jarville-la-malgrange.fr



**En 1870, le Collège de la Malgrange fut réquisitionné comme ambulance militaire allemande.
Il le fut également en 1914 et 1940**

► Déchetteries

Pratiques et gratuites, les déchetteries vous permettent de déposer rapidement vos déchets encombrants, hors collecte sélective et ordures ménagères. Sur place, différentes bennes sont mises gratuitement à disposition des usagers pour les cartons, les ferrailles, les meubles, le verre, les huiles usagées, les batteries, les gravats ou les végétaux.

Ces déchets, pour la plupart, seront recyclés.

Demandez votre carte d'accès à la déchetterie !

Le Service des déchetteries contribue activement à la valorisation des déchets grâce au tri que vous effectuez sur les plateformes. Le coût de gestion des neuf sites est réparti sur l'ensemble des Grand Nancéiens au travers de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans un souci d'équité d'usage du service et de maîtrise des coûts, la Communauté Urbaine a mis en place en 2012 une gestion des entrées par un lecteur de badge déclenchant l'ouverture de la barrière d'entrée. Ces cartes d'accès sont mises gratuitement à la disposition des habitants des vingt



AGENCE DE JARVILLE
26 rue de la République

54140 Jarville

Téléphone 03 83 55 69 02

Fax 03 83 54 15 26

Horaires

Le lundi de 9h30 à 12h15 et de 14h00 à 18h00,

**du mardi au vendredi
de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 18h00**

Le bon sens a de l'avenir.

Communes du Grand Nancy. Pour obtenir son badge (un seul par famille), contacter la Maison de la Propreté au 03.83.17.17.07.

Les déchetteries de l'agglomération :

- Art-sur-Meurthe : route de Saulxures
- Essey-les-Nancy : route d'Agincourt (D913)
- Heillecourt : Parc d'activité Est
- Laneuveville-devant-Nancy : rue Raoul Cézard
- Ludres : RN 57
- Malzéville : Rond-point de Pixérécourt
- Maxéville : avenue Jean Monnet (proche Zénith)

Ouvertes du lundi au vendredi, de 13h30 à 19h30
(fermeture à 17h30 du 1/11 au 01/03)

- Nancy : boulevard Jean Moulin
Ouverte 7 / 7 de 7h30 à 19h30
- Vandoeuvre-les-Nancy : rue de Crévic
Ouverte 7 / 7 de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30

■ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000), dite loi SRU.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue la nouveauté essentielle entre le contenu du POS et celui du PLU. Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la Collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

DELICES D'ORIENT

Boucherie Charcuterie Traiteur

Notre boeuf, c'est du Charolais !
Notre Veau, c'est du veau sous la mère !
Notre agneau, c'est du Français !

Réceptions - devis - Livraison - Installation - Service sur demande

60, rue de la République
54140 Jarville-la-Malgrange

Tél : 06.66.14.85.14
Fax : 09.50.49.75.62

■ PISTES CYCLABLES

► Canal de la Marne au Rhin

16 Km - 1h45

Les Jardins d'eau > Jarville > Laneuveville > Heillecourt > Nancy

► Plaines et canaux

16 Km - 1h45

Laneuveville > Fléville > Heillecourt > Art-sur-Meurthe > Tomblaine > Jarville



En 1860 fut construite la première fontaine communale. En 1921, Nancy fournit à Jarville l'eau de la Moselle

Intermarché

SUPER

**Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 19h30**

**Ouvert le
dimanche
de 9h à 12h30**

**Sa galerie marchande et ses huit
boutiques**

**Presse Magazines
Française des Jeux**



115, rue de la République
TEL : 03 83 65 27 02 FAX : 03 83 65 27 16

Générations

ENFANCE-JEUNESSE

■ LA PETITE ENFANCE

► La crèche

34, Rue de la République
Tél : 03.83.57.21.83

Une inscription dès le début de la grossesse donne plus de chance de disposer d'une place pour son enfant.

Vous travaillez à temps complet ou partiel et vous recherchez un mode de garde à la journée.

La crèche offre un accueil régulier.

Les enfants de 10 semaines à 3 ans sont accueillis de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi selon vos besoins. Les dossiers d'inscription se font sur rendez-vous auprès de la Directrice.

► La halte-garderie

34, rue de la République
Tél : 03.83.57.21.83

Vous avez besoin de confier votre enfant quelques heures pour faire tranquillement vos démarches ; vous souhaitez que votre enfant soit au contact d'autres enfants, la halte-garderie peut répondre à votre attente.

La structure accueille les enfants de 3 mois à 3 ans de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi, après réservation auprès de la Direction. A noter qu'il n'y a pas d'entrée ni de sortie entre 12h00 et 14h00.

La participation financière est calculée en fonction des revenus et de la composition de la famille, selon un barème national obligatoire établi par la CNAF dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU).

► Les assistantes maternelles

Les assistantes maternelles sont agréées par le Président du Conseil Général pour accueillir à leur domicile, de façon habituelle des enfants moyennant rémunération.

Depuis 1992, elles sont tenues de suivre une formation de 60 heures.

Pour vous aider dans votre recherche, une liste des assistantes maternelles est disponible sur Internet :

www.cg54.fr (Disponible en version papier au Centre Communal d'Action Sociale.)

Pour tout renseignement complémentaire sur ce mode de garde vous pouvez contacter :

■ Le Territoire d'Action Médico-Sociale (TAMS)

2 rue Jean-Philippe Rameau à Jarville-la-Malgrange
Tél. 03 83 56 90 10

■ Le Relais Conseil Assistantes Maternelles

22 rue du Téméraire 54000 NANCY
Tél. 03 83 28 98 99

■ L'Association des Assistantes Maternelles

Tél. 03 83 55 34 30



La prairie de la Californie a servi de terrain d'aviation au début du XXème siècle



■ LA SCOLARITE

► Les écoles maternelles

■ ERCKMANN-CHATRIAN

5 rue Maréchal Foch
Tél. 03 83 53 28 84

■ FLORIAN

2 rue des Tilleuls
Tél. 03 83 53 24 04

■ CALMETTE ET GUÉRIN

15 rue J-Ph. Rameau
Tél. 03 83 53 28 81

► Les écoles élémentaires

■ ERCKMANN-CHATRIAN

3 rue Maréchal Foch
Tél. 03 83 57 96 84

■ Louis MAJORELLE

30 bis av. de la Malgrange
Tél. 03 83 57 96 90

■ FLEMING

15 rue J- Ph. Rameau
Tél. 03 83 57 96 89

► Les inscriptions scolaires

Les démarches d'inscription scolaire se déroulent en deux temps et concernent les premières inscriptions dans les établissements scolaires de la Ville : entrée en maternelle, entrée en CP ou inscription de nouveaux habitants.

Avant toute inscription dans les écoles de la Commune, vous devez vous présenter au Pôle Education, 2 rue des Forges 54140 Jarville-la-Malgrange, afin d'y retirer un certificat d'inscription.

► L'Accueil périscolaire

Ce service est accessible aux élèves (âgés de 3 ans révolus) scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

Les enfants sont accueillis les lundi, mardi, jeudi et vendredi sur les sites suivants :



** De 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30*

- à l'école maternelle Florian : accueil des enfants de ladite école

- au groupe scolaire Chatrian : accueil des enfants de l'école maternelle et élémentaire Chatrian, de l'école élémentaire Fleming (se termine à 8h45) et de l'école maternelle Calmette et Guérin (se termine à 8h45).

** De 7h20 à 8h20 et de 16h20 à 18h20*

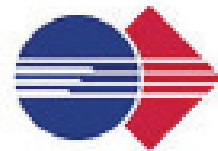
- A l'école élémentaire Louis Majorelle : accueil des enfants de la dite école

► Le Restaurant Scolaire

Situé 18 Avenue de la Malgrange, il est ouvert aux élèves (âgés de 3 ans révolus) scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

Les repas sont fabriqués par une société qui intervient en exécution d'un cahier des charges établi par la Ville de

AFT-IFTIM
La formation transport logistique



ISTEL Nancy

(Institut Supérieur du Transport et de la Logistique Internationale)
Avenue du Général de Gaulle BP 72
54140 JARVILLE LA MALGRANGE

Tél. : 03 83 53 39 39

Fax : 03 83 56 10 15

Jarville-la-Malgrange.

Les services de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire sont réservés, en priorité, aux enfants dont les deux parents travaillent afin de mettre à leur disposition un moyen de garde en dehors des heures de classe et assurer leur repas de midi.

Les prestations relatives à l'accueil périscolaire qui comprennent le convoyage des enfants, la surveillance pendant le temps de repas et l'animation du temps de cantine sont confiées par la Ville à un organisme privé qui intervient lui aussi en exécution d'un cahier des charges préétabli.

Les conditions d'inscriptions et de réservations sont définies dans un règlement intérieur disponible sur le site Internet de la Ville.



L'église de Bonsecours fut construite avec les pierres de démolition du Château de la Malgrange

► Collèges / Lycées

■ Collège Albert Camus

3 rue de la République
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél. 03 83 51 11 50

■ Lycée et Collège privés de la Malgrange

Avenue de la Malgrange
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél. 03 83 51 47 54

► Enseignement Professionnel

■ École du Transport et de la Logistique

E.T.L.
Avenue du Général de Gaulle
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél. 03 83 15 83 83



LA MALGRANGE
COLLEGE ET LYCEE GENERAL PRIVES
BACCALAUREAT L/ES/S

Web : www.lamalgrange.net

78 AVENUE DE LA MALGRANGE
54140 JARVILLE LA MALGRANGE

Tél : 03 83 51 47 54

Fax : 03 83 51 83 96

Courriel : contact@lamalgrange.net

**Institut des Sourds
de la Malgrange**



2 rue Joseph Piroux
54140 Jarville la Malgrange

Tél 03 83 55 04 20 - Fax 03 83 56 71 16

www.institut-malgrange.fr
contact@ijsmalgrange.asso.fr



C.R.O.P. : Centre de Rééducation
de l'Ouïe et de la Parole



S.S.E.F.S. : Service de Soutien à
l'Education Familiale et à la
Scolarisation



C.A.M.S.P. DA : Centre d'Action
Médico-Sociale Précoce spécialisé
Déficience Auditive



A.I.S.P.A.S. : Aide à l'Insertion
Socioprofessionnelle et à la
Promotion des Adultes Sourds



Pôle Linguistique

Les Compagnons du Devoir



**Les services administratifs sont ouverts du lundi au
vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.**

Téléphone : 03 83 57 81 10

Télécopie : 03 83 57 81 14

**Adresse : 6, avenue du Général de Gaulle - 54140
JARVILLE LA MALGRANGE**

■ Les Compagnons du Devoir du Tour de France

6 avenue du Général de Gaulle
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél. 03 83 57 81 10

► Enseignement spécialisé

■ Institut des Sourds de la Malgrange

2 rue Joseph Piroux
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél : 03 83 55 04 20

■ L'ESCALE (Institut Thérapeutique Éducatif Pédagogique)

15 rue Saint Charles
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél : 03 83 55 01 93

■ LES LOISIRS

► Le Centre de Loisirs et de l'Enfance de Jarville (CLEJ)

Le Centre de Loisirs accueille des enfants âgés de 3 ans révolus à 11 ans.

Sont admis les enfants Jarvillois et extérieurs dans la mesure des places disponibles.

Les inscriptions se font auprès du Service ÉDUCATION ET TEMPS DE L'ENFANT, 2 bis rue des Forges du Nord et de l'Est.

Les réservations se font 8 jours à l'avance.

Le Centre de Loisirs est ouvert :

- > les mercredis en période scolaire
- > les petites vacances
- > les grandes vacances

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs qualifiés qui leur propose des activités variées et ludiques.

■ ACTIVITÉS PERMANENTES

Activités manuelles, sportives, culturelles et diverses sorties thématiques.

■ HORAIRES

Garderie de 7h30 à 8h20

Accueil des enfants de 8h20 à 9h00

Animations de 9h00 à 11h30

Sortie des enfants de 11h30 à 11h45

(ne mangeant pas à la cantine)

Restauration de 11h30 à 13h30

Accueil des enfants de 13h à 14h

Animations de 14h00 à 17h00

Sortie de 17h00 à 17h15

Garderie de 17h15 à 18h30



■ COORDONNÉES

18 avenue de la Malgrange
54140 Jarville la Malgrange
Tél.: 03 83 53 39 82

ZEN INFLUENCE

COIFFURE MIXTE



Une équipe de professionnels à votre service

Sur rendez-vous

Dimanche au jeudi 9h - 12h00 / 13h30 - 19h00

Vendredi 9h - 20h00 non stop

Samedi 9h - 17h00 non stop

8, rue de la république
54140 Jarville la Malgrange

Tel : 03 83 15 88 99



■ INSCRIPTIONS

Lors de l'inscription, se munir de la fiche d'inscription, de la fiche sanitaire, du carnet de santé, de l'attestation d'assurance extra scolaire, les aides aux vacances et la carte d'allocataire de la CAF.

Les conditions d'inscriptions et de réservations sont définies dans un règlement intérieur disponible sur le site Internet de la Ville.

► La Ludothèque

La Ludothèque "le Hérisson" est une structure municipale. C'est un lieu de loisirs autour du jeu, mais aussi un lieu d'éveil, d'apprentissages multiples, de rencontres intergénérationnelles et interculturelles.

La Ludothèque favorise l'expérimentation, la socialisation, l'éducation, l'intégration et l'appropriation de la Culture.

La Ludothèque est aussi un lieu où l'on apprend les règles de vie en collectivité, le respect sous toutes ses formes.

Elle accueille :

- les familles jarvilloises et autres communes,
- les enfants des écoles maternelles,
- les enfants du Centre de Loisirs et de l'Enfance,
- les enfants de la crèche,
- les enfants des assistantes maternelles,

les enfants du Village SOS,
les enfants de l'ITEP.

Votre enfant, jusqu'à 9 ans révolus, doit être accompagné d'une personne majeure et peut être laissé seul à partir de 10 ans, sur présentation d'une pièce d'identité ou d'une carte scolaire.

■ ANIMATIONS

Tournois de jeux
Carnaval
Semaine du goût
Fraîch'attitude
Ateliers d'activités manuelles

La Ludothèque met également à disposition la salle d'animation pour l'organisation d'anniversaires en s'acquittant d'une carte ludothèque.

■ HORAIRES

Mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18 h
Jeudi de 14h à 18h
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Samedi de 14h à 17h

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires :

Lundi : de 14h à 17h30
Du mardi au vendredi
de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

► La MJC Jarville-Jeunes

3 Rue François Evrard
54140 JARVILLE LA MALGRANGE
03 83 57 63 77
Fax: 03 83 57 64 68

Activités culturelles et de loisirs (danse, dessin, photo...)
Pratiques sportives diverses (Foot, gym, Handball, Marche, arts martiaux, yoga...)

Bus 132 arrêt Evrard Parking assuré devant la MJC.
Accueil du Lundi au vendredi de 14h à 21h et du mardi au vendredi de 10h à 12h

► L'Ecole Municipale de Musique et de Danse

L'ATELIER

106, rue de la République - Parking gratuit

Tél : 03.83.50.38.80

L'Ecole Municipale de Musique et de Danse est un service public culturel municipal chargé de dispenser un enseignement spécialisé dans le domaine artistique.

L'école offre un espace d'enseignement, de pratique, de sensibilisation et de diffusion de qualité, tout en à s'insérant dans une démarche d'action culturelle réfléchie et en respectant la pluralité des besoins et attentes exprimées.

COURS DE DANSE :

Danse classique, Modern'Jazz, initiation danse, éveil danse

COURS DE MUSIQUE :

Flûte traversière, piano, violon, guitare classique, guitare électrique, basse électrique, batterie / percussions, chant choral, éveil musical, formation musicale.



► Les aires de Jeux

Des aires de jeux pour les enfants sont disponibles pour les enfants, sous la surveillance des parents :

- Au Val du Moulin ;
- Sur la Mail central du quartier de la Californie ;

- Au Square René Tardy ;
- A la Haute Malgrange.
- A la Place Rouge à Montaigu

■ LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal d'Enfant (CME) est une assemblée qui réunit des enfants scolarisés âgés de 9 et 10 ans.

Il est composé d'environ 29 jeunes conseillés élus par leurs camarades des classes de CM1.

Les élections ont lieu tous les ans dans les écoles élémentaires de la Commune.

Le Conseil Municipal d'Enfants répond à la volonté de la Municipalité de mettre en place une démocratie participative des jeunes élus.

Le Conseil Municipal d'Enfants a pour mission de mettre en oeuvre des actions destinées à sensibiliser les jeunes dans



**PARTEGO c'est 3 structures à
votre disposition dans le 54 :
FR'2i l'intérim de proximité, FR
SERVICES les services aux
particuliers, ATOUT'SERVICES
le service à la personne.**

223 225 avenue du Général Leclerc 54000 NANCY

Tél : 03 83 54 86 80

Fax : 03 83 54 88 81

Port. : 06 71 20 56 83

<http://www.partego.fr>

tous les domaines de la vie sociale, notamment en ce qui concerne la santé, la sécurité, l'environnement, les loisirs, le sport et la solidarité.

SENIORS

■ LES ASSOCIATIONS

► **Association des Seniors et Retraités Jarvillois**
03 83 55 39 73

► **Office Jarvillois des Retraités**
Espace associatif et culturel L'ATELIER
106, rue de la République
Tél : 03 83 50 38 80



Avec les "Chasseurs jarvillois", le football était déjà à l'honneur à Jarville en 1920

En 1904, la Ville compte 9 abonnés au téléphone

■ L'EHPAD "Le haut du Bois"

28, Avenue du Général de Gaulle
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE
Tél : 03 83 53 39 96

Établissement pour l'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) « LE HAUT DU BOIS », géré par une société.

Située sur les hauteurs de la Commune, l'établissement du Haut du Bois profite de la proximité du parc du château de Montaigu en lisière de l'agglomération nancéienne. L'établissement accueille des personnes âgées seules ou en couple, autonomes ou semi-valides, dans un cadre de vie calme et spacieux.



CHLOROPHYLLE FLEURS

Toutes compositions florales

2, rue du Général Leclerc - 54140 Jarville-la-Malgrange

Tél/Fax 03 83 56 73 40



Commande par ☎ et règlement par ☑

KINIC MARAICHER

Culture à l'Ancienne
Vente directe

Retrouvez le goût des légumes d'autrefois

Ouvert de 16h à 18h30 en saison (le mardi, jeudi, vendredi, samedi)
1, place du jardin arboré

20 minutes du centre de Jarville

Solidarité

■ ORGANISMES ET PROFESSIONNELS

► Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

2, rue des Forges
5140 Jarville la Malgrange
Tél. 03 83 57 24 36
Fax. 03 83 57 24 37

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h.
Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Le C.C.A.S est une institution locale d'action sociale qui anime une action générale de prévention et de développement social dans la Commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Au-delà des missions d'accueil, d'information et d'orientation, le Centre Communal d'Action Sociale de Jarville-la-Malgrange assure les missions suivantes :

■ **L'aide légale.** Le CCAS participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (frais d'hébergement et de placement des personnes âgées ou handicapées, obligation alimentaire) qui sont transmises au Conseil Général pour décision.

■ **L'aide facultative.** Elle permet à la Commune d'attribuer, aux personnes en difficulté, des secours (bons alimentaires, aide à l'énergie, aide aux vacances, aides financières de la Commission Permanente) adaptés à la situation de chacun.

■ **Le RSA.** Le C.C.A.S assure l'accompagnement socio professionnel de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et les soutient dans leurs démarches d'insertion.

■ **Le maintien à domicile.** La politique municipale, à travers son C.C.A.S. favorise le lien social et renforce les solidarités envers les seniors les plus vulnérables. Il propose ainsi deux prestations qui garantissent aux seniors, un maintien à domicile dans des conditions favorables.

La téléassistance qui permet aux personnes de joindre une centrale d'écoute en cas d'urgence, 24H sur 24, par simple pression sur un médaillon ou un bracelet. Cette centrale d'écoute mobilise les services d'urgence si la situation l'exige.

Une aide financière mensuelle peut être attribuée aux bénéficiaires sous conditions de ressources.

Le portage de repas à domicile qui permet la livraison de repas en liaison chaude, les midis, du lundi au samedi et de repas en liaison froide, les soirs, les dimanches et jours fériés.

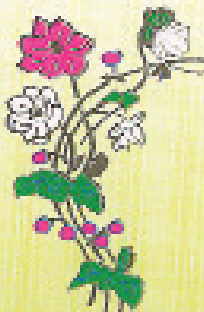
Favoriser le lien social, intergénérationnel et la prévention en matière de santé par la mise en œuvre d'actions en direction des publics accueillis au C.C.A.S.

La prévention des risques liés à la canicule est essentielle et s'accompagne d'une lutte contre l'isolement des personnes vulnérables.

Un registre de recensement est ouvert au C.C.A.S. en vue d'identifier les personnes les plus fragiles (personnes âgées et personnes handicapées).

L'inscription sur ce registre permet l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes enregistrées en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Le repas et le colis des anciens : chaque année, le



Toutes Compositions Florales
Livraison à domicile

Fleurilège

53, rue de la République
54140 JARVILLE
☎ 03 83 51 30 78

Commande et Règlement par  Tél

C.C.A.S offre à l'ensemble des personnes âgées de plus de 70 ans, la possibilité de bénéficier d'un colis festif OU de participer à un repas dansant.

Toute personne intéressée doit faire la démarche de s'inscrire, chaque début d'année, auprès du C.C.A.S.

Le C.C.A.S informe et oriente les familles en matière de santé, de logement mais anime aussi des actions collectives en matière de prévention.

► Le Conseil Général

Conseil Général de Meurthe-et-Moselle

48, Esplanade Jacques Baudot

C.O. 900 19

54035 NANCY CEDEX

Tél. : 03.83.94.54.54

Fax : 03.83.94.54.00

Le Centre Médico-Social (CMS)

4, rue Jean-Philippe Rameau

54140 Jarville-la-Malgrange

Tél : 03.83.56.84.42

■ LES AIDES SPÉCIFIQUES

► Handicap

Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H)

123, Rue Ernest Albert

BP 31030

54521 LAXOU Cedex

www.mdph.cg54.fr

En Meurthe-et-Moselle, la MDPH s'appuie sur les services territoriaux « personnes âgées-personnes handicapées » ; Sur le territoire de Nancy Couronne, ce dernier se situe :
Galerie des Chêne
13/15 Boulevard Joffre
54000 NANCY
03.83.30.12.26

► Transport

La Ville de Jarville-la-Malgrange délivre des Cité Pass à tous les demandeurs d'emploi.

la vente des tickets s'effectue uniquement à l'Hôtel de Ville auprès du service Population (03.83.15.84.00), les LUNDIS et MARDIS UNIQUEMENT aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Chaque demande constituée doit être réactualisée tous les 6 mois.

Le bénéficiaire de Cité Pass devra apporter un justificatif récent de ses ressources actuelles (inscription au Pôle Emploi, justificatifs de paiement des Assedic, attestation du versement RSA, contrat d'insertion ou attestation de stage en cours de validité).



7 jours sur 7

COMMANDEZ ET PAYER EN LIGNE SUR NOTRE SITE
WWW.KANGOUROUPIZZAS.COM

Commandez par téléphone ou sur place

Nancy - Jarville :
03 83 35 27 27

149, rue de la République - 54140 JARVILLE

LIVRAISON MIDI ET SOIR !

Santé

■ Les professionnels de santé

► Médecine générale

Cailac Catherine

8 A av Malgrange
03 83 51 16 51

Gomes Philippe

55 r République
03 83 57 83 05
fax : 03 83 51 58 34

Kusy Odile

9 B r Jean Philippe Rameau
03 83 57 51 51

Lievin Thierry

9 B r Jean Philippe Rameau
03 83 57 51 51

Mathiotte Laurent

14 r Sion
03 83 57 81 65

Plane Philippe

113 r République
03 83 95 18 11
fax : 03 83 54 31 22

Robert Sylvain

19 r République
03 83 56 41 13

Tardy Jacques

14 r Gare
03 83 51 21 15
fax : 03 83 55 13 66

Zimmer Odile

51 av Malgrange
03 83 55 54 47

► Gynécologie médicale, obstétrique

Gélot Inès

23 r République
03 83 56 28 88

► Dermatologie et vénéréologie

Huet Cécile

23 r République
tél-fax : 03 83 54 46 85

► Médecine et biologie du sport

Marchal Guillaume

2 Bis r Mar Foch
03 83 56 59 76
03 83 56 59 76

► Pédiatrie maladies des enfants

Rangeard Michel

41 av Malgrange
03 83 56 57 00
fax : 03 83 56 95 00

► Ophtalmologie

**Cabinet d'Ophtalmologie des Docteurs Huver Frédérique
et Andrianarisata Jean-François**

73 av Malgrange
03 83 51 11 60

► Cardiologie, maladies vasculaires

Docteurs Kubler et Beurrier

23 r République
03 83 56 40 75
fax : 03 83 56 95 48



*A la fin du 19ème siècle, la Commune comptait
un seul médecin et une sage femme*

► **INFIRMIERS / cabinets, soins à domicile**

Robert François-Julien

4 r Edouard Lalo
03 83 56 00 85

Fersing Natacha

4 r Edouard Lalo
03 83 56 00 85

Guichon Alain

97 r Mar Ney
03 83 56 59 97

Hesse Marie-Josée

88 r République
03 83 55 19 12

Hueber Nicole

21 av Malgrange
mobile :06 81 15 96 57

Saunier Christine

21 av Malgrange
03 83 55 15 63

Babel Olivier

4 r Edouard Lalo
03 83 56 00 85

Cilla Brigitte

97 r Mar Ney
03 83 56 59 97

PARAMEDICAL

► **Opticiens**

Jarville Optique

59 r République
03 83 56 58 78

Optique Pierre Leman

Centre commercial Intermarché
03 83 56 64 86

► **Pédicures-podologues**

Albrecht Delphine

88 r République

03 83 57 80 89

Collin Julien

111 rue de la République
03 83 54 65 24

Iacono Catherine

88 r République
03 83 57 80 89

Massonneau Stéphanie

94 r République
03 83 57 21 30
09 64 15 53 20

► **Kinésithérapeutes**

Aubry Cécile

97 r Mar Ney
03 83 56 47 45

Bartoli Patrick et Meyer Philippe

88 r République
03 83 51 25 00

OPTIQUES



PIERRE LEMAN



OPTIQUE PIERRE LEMAN

Centre Commercial Intermarché

54140 Jarville

tél : 03.83.56.64.86

Du mardi au vendredi :

de 9h00 à 12h00

et de 14h00 à 19h00

Le samedi de 9h à 12h

et de 14h00 à 18h00

La deuxième paire à 1 €

0 € à charge* pour vos lunettes

* voir conditions en magasin

Cabinet de Kinésithérapeutes Moignau et Potel

99 r République
03 83 57 64 49

► **Orthophonistes**

Chambre Brigitte

9 Bis r Galliéni
03 83 57 94 21

Pontus Marie-Hélène

88 r République
03 83 56 48 48

Rovel Marie

8 a, Avenue de la Malgrange
03 83 15 13 75

► **Orthoptistes**

Refahi Tayebbeh

8 A av Malgrange
03 83 51 65 29

► **Pharmacies**

**Pharmacie de la Belle Croix
Garcin-Godefroy**

22 r République
03 83 51 16 40

Pharmacie Hinzelin

14 r Général Leclerc
03 83 55 51 21
fax :03 83 55 64 55

Pharmacie de la Nouvelle Californie

Jaquot Annette

1 r Edouard Lalo
03 83 51 59 33
fax :03 83 57 11 93

Pharmacie du Sacré Coeur

Zimmer

77 r République
03 83 51 06 10

Pharmacie Tisserand-Jacques

Centre Commercial Intermarché
113, rue de la République
03 83 51 18 68

► **Ambulances**

Jarville Ambulances

105 RUE DE LA REPUBLIQUE
Téléphone 1 : 03.83.55.30.05
Téléphone 2 : 03.83.97.70.76
Fax : 03.83.55.69.70

■ **Le Don du Sang**

Amicale pour le Don du Sang Bénévole

Monsieur Gilbert GRANDIDIER
10. square Maurice Barrès
03 83 51 16 02

■ **Vétérinaires**

Clinique vétérinaire docteur Valentin

68 avenue de la Malgrange
Tél : 03 83 51 15 27

JARVILLE AMBULANCE



**105, rue de la
République
54140 JARVILLE**

Tél : 03 83 55 30 05

Jarville optique
*Nouveau look,
nouvelles montures
et nouvelles offres*

**59, rue de la République
54140 Jarville
Tél : 03 83 56 58 78**



**20% de remise sur le total de la facture
30ème anniversaire pour 1 €
1 contrôle de vision gratuit au personnel
hospitalier sur présentation de la carte de
l'amicale**

Culture & Vie associative

■ LES GRANDS ÉVÉNEMENTS

MARS

- Repas des Anciens
- Carnaval
- Nettoyage de Printemps

AVRIL

- Chasse à l'oeuf
- Vide-greniers
- Marche Gourmande Intercommunale

JUIN

- Accueil des nouveaux habitants
- J[ART]VILLE dans la rue
- Pique-nique géant
- Fête de la Musique

JUILLET

- Fête Nationale

SEPTEMBRE

- Journée des Associations / accueil des nouveaux habitants et nouvelles entreprises



OCTOBRE

- Fête des Pommes en Lorraine

DÉCEMBRE

- Saint Nicolas
- Marché de Noël

■ CULTURE

► Centre Culturel *L'ATELIER*

106, rue de la République
54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE
Tél : 03.83.50.38.80
Fax : 03.83.96.41.88

L'ATELIER est un espace dédié à la culture qui vise la convergence des énergies et ressources locales en un lieu unique et fédérateur. Toutes les formes d'expressions artistiques pourront être explorées, qu'il s'agisse de musique, de chant, de danse, de lecture, d'arts plastiques, d'arts visuels, de théâtre... Dans le sillon des artisans de la démocratisation culturelle, il est fait le pari à Jarville-la-Malgrange que la culture est un facteur d'élévation pour les personnes, un révélateur du talent de chacun et des possibilités collectives. *L'ATELIER* s'emploiera à rechercher le potentiel créateur de chaque acteur de la vie locale dans un lien de partage.

■ Horaires d'ouverture

lundi, Mardi, jeudi, vendredi : 9h00 / 12h30 - 13h30 / 21h30
Mercredi : 10h00 / 19h00
Samedi : 9h00 / 12h00 - 14h00 / 17h00
Durant les vacances scolaires :
tous les jours du lundi au vendredi : 14h00-18h00

■ Espaces d'expressions artistiques

L'ATELIER met à disposition différentes salles et leurs équipements :

- Studios de répétitions
- Espaces d'expositions
- Salle Multimédia
- Salle d'Arts Plastiques

■ Ecole Municipale de Musique et de Danse

COURS DE DANSE :

Danse classique, Modern'Jazz, initiation danse, éveil danse

COURS DE MUSIQUE :

Flûte traversière, piano, violon, guitare classique, guitare électrique, basse électrique, batterie / percussions, chant choral, éveil musical, formation musicale.

■ Bibliothèque pour Tous

Tel : 03 83 56 50 26

E-mail : bpt54jarville@orange.fr

Entrée Libre - Lecture sur Place gratuite

L'entrée de la Bibliothèque pour Tous est accessible sans aucune formalité.

La consultation sur place des ouvrages est libre et gratuite. Les bibliothécaires sont à votre écoute et à votre service pour vous renseigner, vous conseiller et vous assister dans vos recherches.

Conditions d'inscriptions :

Une inscription annuelle est obligatoire pour emprunter des documents.

Le prêt, gratuit, est soumis à des formalités d'inscription :

- un justificatif de domicile est à présenter (facture de téléphone, EDF, quittance de loyer...)
- lors de l'inscription, les mineurs doivent être accompagnés d'un responsable.

Une caution est exigée à l'inscription et sera renouvelée à chaque réinscription.



■ Théâtre Tout Public

Le cycle de programmation « Théâtre Tout Public » propose des spectacles qui abordent les divers aspects de la comédie et de l'humour (théâtre amateur, théâtre de boulevard, one man-show, etc). Ces spectacles sont gratuits.

■ Théâtre Jeune Pousse

Dans sa volonté de mettre en place des espaces de programmation et d'expression culturels ouverts à tous et adaptés à chacun, la Ville de Jarville-la-Malgrange développe depuis 2008, une programmation théâtrale destinée au jeune public. Un droit d'entrée de 2 € est demandé aux spectateurs.

■ PATRIMOINE

► Musée d'Histoire du Fer

Avenue du Général de Gaulle - BP 15

54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE

Tél. : 03 83 15 27 70

Fax : 03 83 53 16 07

Inauguré en 1966, le Musée de l'Histoire du Fer présente de façon chronologique, des origines au début du XXème siècle, l'évolution des techniques de production du fer, de la fonte et de l'acier dans leurs contextes économiques, sociaux et culturels.

De l'outil à l'œuvre d'art, du document à la maquette !

1 500 m2 en intérieur et 2 ensembles grandeur nature présentés en extérieur : venez (re)découvrir les rapports que l'homme entretient avec le fer et l'acier depuis trois

Musée de l'Histoire du Fer de Nancy-Jarville

Etablissement de culture scientifique du Grand Nancy

Ouvertures :

Du lundi au vendredi (fermé samedi)

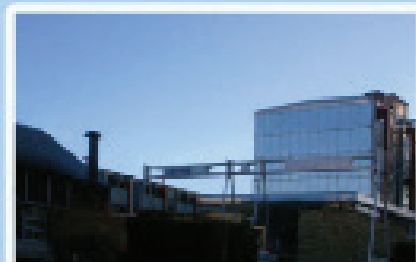
de 14 h à 18 h

Week-end et jours fériés de 10h à 12h

et de 14h à 18h

Avenue du Général de Gaulle
54140 JARVILLE

Renseignements au
03.83.15.27.70



millénaires.

Depuis les épées mérovingiennes jusqu'à la robe métallique d'un célèbre créateur contemporain, en passant par le tronçon d'un escalier originel de la Tour Eiffel, laissez-vous séduire par la diversité de ce matériau.

Complétez cette visite avec les 14 hectares du Parc de Montaigu, librement accessible tous les jours.

Ouverture:

Du lundi au vendredi (fermé mardi) de 14 h à 18h

Week-end et jours fériés de 10h à 12h et de 14h à 18h

► **Domaine et Château de Montaigu**

Avenue du Général de Gaulle
54140 JARVILLE
03 83 53 16 96

Site classé de 13 hectares : 800 végétaux, parcours de santé, quatre plans d'eau.

Créé au milieu du XVIII^e siècle, le domaine possède un château classé monument historique

Accès en visites guidées uniquement

Les samedis et dimanches à 14 h, 15 h et 16 h

(du 1er avril au 30 septembre 15 h, 16 h et 17 h)

Renseignements au Musée Lorrain : 03 83 32 18 74

Château fermé à partir de novembre

Une partie des statues, des amours et des vases qui ornaient le parc voisin de la Malgrange entoure aujourd'hui cette demeure de campagne du XVIII^e siècle. La chapelle Notre-Dame-de-Montaigu rappelle les nombreux ermitages



qui virent le jour autour de Nancy au début du XVII^e siècle.

► **Bois de Renémont**

Le bois de Renémont à Jarville-la-Malgrange, jalonné par le ruisseau du Fonteno, qui prend sa source sur le plateau de Brabois, est un territoire vierge de toute exploitation, propice à une biodiversité qui mérite qu'on y porte attention.

D'une superficie de 2,8 hectares, ce poumon vert au coeur de la ville offre aux visiteurs un espace boisé de frênes, de chênes et bien d'autres essences encore.

Les promeneurs apprécient particulièrement cet environnement naturel où l'homme maîtrise la végétation sans la dompter tout à fait.

Seules quelques allées aménagées permettent de sillonner et d'explorer ce bosquet verdoyant qui se poursuit jusqu'aux friches SNCF, créant ainsi un grand corridor vert appelé "Sillon du Fonteno" qui rejoint le parc de l'Embanie à Heillecourt.

La convergence de la forêt, de l'eau et des prairies proches favorise le développement d'écosystèmes riches et diversifiés. De nombreuses espèces d'oiseaux viennent y nicher sans être dérangées par les chasseurs d'images ou ornithologues à l'affût de clichés singuliers.

Les renards, petits rongeurs et batraciens y trouvent un refuge à l'abri de l'activité humaine.

■ **VIE ASSOCIATIVE**

► **Sport**

Bridge Club de Nancy-Jarville

Monsieur Andre GENET

13 rue du Pressoir

54180 Houdemont

03 83 54 19 90

MJC JARVILLE-JEUNES : sections sportives

3, rue François Evrard

54140 Jarville

03.83.57.63.77

Gymnastique enfant

Gymnastique Volontaire

Handball

Judo

Kyudo

Musculation / Fitness
Pétanque
Tae Kwon Do
tennis de Table
Wing Chun Kung Fu
Yoga

Gymnastique Volontaire Bonne Forme

Madame Marylène FRANCOIS
44. rue Emile Zola
54500 Vandoeuvre
03 83 57 93 19

Sport Pêche Compétition Nancy Jarville

Monsieur Christophe CHÂTEAU
29 rue de Gallieni
54140 Jarville
06 75 30 42 64 | 09 50 07 29 32 | Fax 09 55 07 29 32 |
jarville.peche@free.fr

Nancy Volley Maxéville Jarville

Monsieur Bertrand BARBIER
43 rue du Sergent Blandan
54000 Nancy
03-83-41-30-23

Tennis. Squash. Badminton

Madame Dominique BECKER
34. rue de la Sablière
54140 Jarville
03 83 54 41 65

► Jeunesse

Bzzz !

Madame Nathalie MAURICE
28 rue de l'Abbé Devaux
03 83 51 49 70
06 89 66 74 32
06 10 10 16 93

► Seniors

Association des Seniors et Retraités Jarvillois

Président : Claude LAVICKA
Secrétaire Gérard SPEISSMANN

54140 Jarville
03 83 54 03 41

Office Jarvillois des Retraités

Monsieur JP Ougier
Espace associatif et culturel *L'ATELIER*
106, rue de la République
54140 Jarville la Malgrange
Tél : 03 83 50 38 80

► Solidarité

ACCES

Madame Liliane CHARPENTIER
B.P. 21 - 1. rue Edouard Lalo
54140 Jarville
03 83 56 44 96

Amicale pour le Don du Sang Bénévole

Monsieur Gilbert GRANDIDIER
10. square Maurice Barrès
54140 Jarville
03 83 51 16 02

Banque Alimentaire de Nancy et sa Région

Monsieur Serge SIMON
36 rue Jean Mermoz
54500 Vandoeuvre
03 83 51 69 59

Consommation. Logement et cadre de Vie

Monsieur Alain HORNUEL
21 av de la Malgrange
54140 Jarville
03 83 56 70 13

Espoir Lorrain des Devenus Sourds et Malentendants

Madame Hélène MARCHAL
Rue de Jéricho
54220 Malzéville

Familles Rurales Intérim

Monsieur Michel MAXANT
6. rue de la République
54140 Jarville
03 83 54 86 80

Foyer Le Pélican

Rue Gabriel Fauré
54140 Jarville
03 83 55 42 35

Groupement pour l'Insertion des Handicapés Physiques

Monsieur Louis BONNET
15 allée des Grands Paquis
54180 Heillecourt

Harkis 54

Monsieur Jean-Claude KADDOUR
78 place du Colonel Driant
54000 Nancy

Les Restaurants du cœur - Relais du cœur de Meurthe et Moselle

Monsieur Jean-Pierre PASQUET
36 rue Jean Mermoz
54501 Vandoeuvre

Mission Locale de Jarville

Madame Sylvie GUIDAT
1. rue Charles Gounod
54140 Jarville
03 83 53 12 34

ONG Horizon 54

Madame Françoise COPINE
10 rue François Evrard
54140 Jarville
06 13 63 39 91
ong-horizon54.org

Réponse

Madame Mme SEMONIN
3 pl. d'Angleterre
54500 Vandoeuvre
03 83 56 92 70

Secours 54

Monsieur Jacky FLEURENTIN
41. rue Catherine de Bourbon
54140 Jarville
03 83 51 02 16



La façade "VISCONTI" tient son nom de l'Hôtel LUNATI-VISCONTI de Nancy. Elle fut démontée puis remontée sur la façade du Château de Renémont en 1842.

Secours Catholique

Monsieur Michel CHEMARDIN
4, rue des Forges
54140 Jarville
03 83 51 22 58

ASSOCIATION Paralysé de France A P F

Madame COLMON CHRISTINE
17 boul AUGUSTE blanquin
75013 PARIS
03 83 32 3520

LES ACCIDENTES DE LA VIE

Madame C. CAUDOT
78 place du Colonel Driant
54000 Nancy
03 83 35 87 90

CGL UD 54

Monsieur Daniel CILLA
1 rue Charles Gounot
BP90 54141 Jarville

Atten Tif

Coiffure Mixte

Avec ou sans rendez-vous

Carte de fidélité

Vendredi et samedi journée continue

Parking assuré

83, rue de la République 54140 JARVILLE

Tél : 03.83.51.26.12

► Patriotisme

AMC-VG

(Association des Combattants Mutilés, Victimes de Guerre)

Monsieur Jean-Paul VIRY

19, rue des Marmottes

54140 Jarville

FNACA

(Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)

Monsieur Jean-Claude TISSERAND

3, rue des Enlumineurs

54140 Jarville

03 83 51 57 52

Souvenir Français (le)

Monsieur Jean Pierre HURPEAU

1 place des Archers

54140 Jarville

03 83 53 10 52



Un poste d'observation allemand était installé en haut du crassier de Jarville. Il fut détruit par les américains sur les indications des résistants jarvillois.

MAISON DASLE BOULANGERIE - PATISserie



Notre baguette "Tradition Française" est fabriquée à l'ancienne, au levain naturel, à partir de farine Label Rouge.

Ouvert du lundi au samedi de 6h à 18h30 et de 16h à 18h30
Dimanche de 7h à 10h30 | Fermé le mercredi

80, rue Raymond Poincaré - Vandœuvre
Quartier TOURELLE | 03 83 53 37 46

CAVAL'AFFAIRES !

L'EQUITATION au MEILLEUR PRIX
DESTOCKAGE et FINS de SERIE

Z.A. Gabriel Fauré
"à 2 min de Nancy"
54140 Jarville la Malgrange

www.cavalaffaires.com

Tel : 06.99.20.89.49



Transport

■ BUS

Lignes du réseau urbain de la CONNEX desservant Jarville-la-Malgrange :

Ligne 2

Points de vente des tickets bus :

Tabac, presse 4, avenue du Gal Leclerc

Bar, tabac, presse, loto 49, rue de la République

■ SNCF Halte ferroviaire de JARVILLE-LA-MALGRANGE

Information, vente : 03 92 35 35 35

Horaires, info train - ligne vocale : 03 91 67 68 69

<http://www.ter-sncf.com/Region/lorraine/gare/JARVILLE-LA-MALGRANGE.aspx>

Horaires d'ouverture du guichet :

Point d'arrêt ferroviaire à accès libre non équipé de distributeurs de billets régionaux.

Possibilité de prendre le train pour se rendre à Nancy-centre avec un pass BUS

Distributeurs de titres de transport TER : non

Parking : non

Parking à vélo : non

■ AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE

Accueil de l'aéroport

03 87 56 70 00

Réserver un billet d'avion

Adressez-vous à votre agence de voyages ou accédez à la page compagnies aériennes

Email : info@metz-nancy-lorraine.aeroport.fr

■ NAVETTE AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE ET GARE TGV



Avec l'immigration des Alsaciens en 1870, Jarville fut surnommée "La petite Prusse"



RENAULT

Agence
BOLOGNA



16, rue Lucien Galtier
54410 Laneuveville-devant-Nancy

Tél : 03.83.51.01.58

Fax : 03.83.51.12.51

La navette est le meilleur compromis de transport de personnes pour rejoindre l'aéroport ou la gare TGV depuis votre domicile et inversement au retour.

Nancy : Gare routière, place de la République.

Prix du trajet :

Règlement en espèces, CB ou par chèque.

Titre unitaire d'un voyage : 8 €

→ Enfant moins de 12 ans, titre unitaire d'un voyage : 4 €

→ Titre unitaire pour trois enfants : 10 €

→ Au-delà de trois enfants titre unitaire d'un voyage : 3 € par enfant

→ Abonnement hebdomadaire : 30 €

→ Abonnement mensuel : 100 €

→ Animaux tenant dans un bagage et sur les genoux et chien d'aveugle : gratuit

→ Animaux ne tenant pas dans un bagage et sur les genoux : 4 €

Offre valable dans la limite des places disponibles.

Pour plus de renseignements, contactez le 03 87 50 02 02.

■ TAXIS

Station rue de la République, à côté de la Mairie
TAXI NANCY au 03 83 37 65 37

Service permanent des taxis nancéiens 24h/24, 7j/7

Taxis de Nancy

2 Boulevard Joffre

54000 Nancy

Téléphone : 03 83 37 65 37

Fax : 03 83 35 20 20

Email : contact@taxis-nancy.com

Site Internet : www.taxis-nancy.com



En 1625, Montaigne devint un lieu de pèlerinage, supplanté ensuite par Notre Dame de Bonsecours

... à 2 pas de chez vous !

 **SiliGom**
Techniciens du Pneu

Pneumatique - Echappement - Amortisseurs - Vidange
Freinage - Mécanique générale

136, rue de la République - 54140 JARVILLE LA MALGRANGE
Tél. : 03 83 40 21 21

Urbanisme & Logement

■ ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS ET DES NOUVELLES ENTREPRISES

Vous venez d'emménager sur la Commune ?

La Municipalité et l'Association des Commerçants "Jarville Affaires" vous convient à une réception amicale eu mois de septembre.

► Vous souhaitez y participer ?

Inscrivez-vous dès maintenant auprès du Service Communication de la Mairie au 03.83.15.84.16

■ FAIRE CONSTRUIRE / AMENAGER

► Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme au niveau communal ou éventuellement intercommunal. Il remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, dite loi SRU

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue la nouveauté essentielle entre le contenu du POS et celui du PLU. Il s'agit d'un document politique exprimant le projet de la collectivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

► Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif qui indique l'état des règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné.

Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme. La première est un certificat d'information et la seconde est un certificat opérationnel. Leur délivrance n'est pas obligatoire mais elle est toutefois recommandée avant tout achat d'un bien immobilier.

► Permis de construire

Le permis de construire est une autorisation administrative préalable à la réalisation de travaux importants.

Dans le cas des constructions nouvelles, le permis de construire est indispensable à l'exception des constructions situées en dehors des secteurs sauvegardés et dont :

- la surface hors œuvre brute (SHOB) est comprise entre 2m² et 20m²
- la hauteur est inférieure à 12 mètres et qui ne créent pas de surface plancher ou qui créent une SHOB inférieure ou égale à 2m²

Dans le cas des constructions existantes, le permis de construire n'est exigé que lors :

- de la création de plus de 20m² de SHOB
- d'un changement d'affectation entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade
- de la modification du volume d'une habitation nécessitant le percage ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur

En outre, un recours à un architecte est obligatoire lorsque la surface hors œuvre nette (SHON) de la construction prévue excède 170m².

La demande du permis de construire sur un terrain de Jarville-la-Malgrange doit être effectuée auprès de la Mairie.

Elle doit être accompagnée d'un dossier comprenant un plan de situation du terrain, un plan de masse des constructions concernées, un plan de coupe du terrain et de la construction, un document décrivant le terrain et les modalités du projet, un plan des façades et des toitures ainsi qu'une photographie situant le terrain dans son environnement proche.

La demande du permis de construire est traitée sous un délai de 2 mois (3 mois si Cerfa 13409*01).

► Déclaration préalable

La déclaration de travaux est un document administratif obligatoire pour les travaux de faible importance.

Elle doit être effectuée :

- pour tout projet de construction nouvelle ou d'agrandissement d'une surface hors œuvre brute (SHOB) comprise entre 2m² et 20m²
- lors de la transformation de plus de 10m² de SHOB en SHON (surface hors œuvre nette)
- lors de la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment
- lors d'un changement d'affectation

► Permis de démolir

Le permis de démolir est une autorisation administrative impérative lorsque l'on souhaite procéder à la démolition partielle ou totale d'une construction.

La demande de ce permis est limitée à certaines zones protégées dont :

- les secteurs protégés au titre du patrimoine architectural, urbain et paysager
- les zones de protection des monuments historiques et les bâtiments inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques
- les espaces naturels sensibles
- les espaces où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir

Ce document n'est toutefois pas exigé lorsque la démolition est liée à une application de justice définitive ou lorsqu'elle intervient sur un immeuble menaçant en ruine ou insalubre.

► Ouverture de chantier

Une fois l'obtention du permis de construire ou du permis d'aménager, son titulaire peut entreprendre les travaux.

Dès le début des travaux, il doit avertir la mairie du commencement des travaux en effectuant une déclaration d'ouverture de chantier.

Cette demande peut être effectuée à la Mairie de la Commune où se situe le terrain ou sur imprimé au moyen du formulaire Cerfa n°13407*01.

Elle doit être fournie en 3 exemplaires et être déposée directement à la Mairie où se situe le terrain ou être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception.

► Achèvement de travaux

La déclaration d'achèvement des travaux dite "Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT)" est un document qui permet de signaler à l'administration l'achèvement des travaux et la conformité de la construction avec :

- le permis de construire,
- le permis d'aménager ou la déclaration préalable.

Elle est obligatoire une fois que les travaux sont terminés.

La DAACT peut être effectuée à la mairie où se situe le terrain ou sur imprimé au moyen du formulaire Cerfa n°13408*01.

Elle doit être signée par le titulaire de l'autorisation et, le cas échéant, par l'architecte qui a dirigé les travaux.



JARVILLE ET ENVIRONS

Plus de 3000 biens à vendre
en Lorraine
sur www.bienloger.com

111 ter, rue de la République
54140 JARVILLE - 03 83 30 22 84

Pour une
estimation,
n'hésitez
pas à nous
contacter



EGOUTS
EXPRESS

BIG
PEGGY

EGOUTS EXPRESS
EGOUTS EXPRESS
EGOUTS EXPRESS



Entreprise MALEZIEUX

5, rue du Pontons
54140 JARVILLE

Tél: 03 83 30 22 88
Fax: 03 83 30 22 84



Personnes Jarville et 2x2
pour débouchage d'égouts



Déjà géré



Contrat 3 semaines



La déclaration doit être établie en 3 exemplaires et être :

- déposée directement à la mairie de la commune où se situe le terrain ou envoyée par lettre recommandée avec avis de réception,
- ou envoyée par courrier électronique si la commune est dotée d'équipements nécessaires et si l'intéressé a accepté ce mode de transmission.

► Occupation du domaine public

Vous devez faire des travaux sur la rue ou le trottoir ?

Le domaine public est constitué de l'ensemble des voies, trottoirs, places, jardins, espaces ouverts ou fermés affectés à l'usage du public.

L'occupation privative du domaine public, à titre temporaire, est soumise à autorisation préalable et doit faire l'objet d'une demande auprès des services de la Mairie.



Les cloches de l'église s'appellent respectivement :

- ZOE : Do dièse
- MARIE-LOUISE : Ré dièse
- HENRIETTE : Fa
- FERNANDE : Sol dièse

■ LE LOGEMENT SOCIAL

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reçoit et instruit les demandes de logement social pour le compte de la Ville (contingent ville).

Les propositions de logements vacants sont transmises par les bailleurs au C.C.A.S, exclusivement pour les logements

relevant du contingent communal (ensemble des logements pour lesquels la Commune est réservataire). La Ville n'est pas réservataire de tous les logements sociaux sur la Commune et ne l'est pas non plus sur des logements situés sur d'autres Communes.

Les logements sont attribués par les commissions d'attribution propres à chaque bailleur social sur proposition des réservataires (la Ville, la Préfecture, le 1% patronal...).

L'ordre de priorité des demandes est établi par l'intermédiaire d'une grille identique pour tous les dossiers. Le délai d'attente est fonction du nombre de demandeurs et de logements libérés, ainsi que de la situation personnelle de demandeur.

Au niveau local, le CCAS demeure l'intermédiaire entre les demandeurs et les bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Commune.

► Comment faire une demande de logement social :

Le candidat qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit effectuer sa demande au moyen du formulaire Cerfa n°14069*01, disponible au C.C.A.S ou auprès des différents bailleurs sociaux.

Ce formulaire, accompagné des justificatifs exigés, doit être déposé, auprès du bailleur de son choix. Document unique, il regroupe toutes les demandes effectuées par un même demandeur sur plusieurs Communes situées dans un même département.

Toute première demande de logement HLM fait l'objet d'un enregistrement et donne lieu à la délivrance d'une attestation, dans le délai de 1 mois, à compter du dépôt du dossier.

Les organismes HLM tiennent compte pour l'attribution d'un logement social, du patrimoine, de la composition et des conditions de logement actuelles du ménage, de l'éloignement des lieux de travail et de la proximité des équipements répondant aux besoins des demandeurs.

Conditions à remplir pour déposer une demande de logement social :

- être français ou étranger ayant un titre de séjour de plus de 3 mois en cours de validité
- avoir des ressources annuelles imposables ne dépassant pas les plafonds réglementaires pour l'accès au logement social.

Par ailleurs, un dossier propre au CCAS peut être complété, en parallèle, afin que le CCAS puisse accompagner le demandeur dans sa recherche.

ROYAL PRESSING

Pressing et retouches tous vêtements
Vente de mercerie
Confection de rideaux
Repasse au poids ou à la pièce

41, rue de la République 54140 JARVILLE

Tél : 03 83 54 37 94

Attention : les demandes sont valables 1 an il convient donc de les renouveler chaque année, à défaut les demandes seront classées sans suite.

Renseignements : Centre Communal d'Action Sociale
2, rue des Forges
54140 Jarville-la-Malgrange
03.83.57.24.36

► Les bailleurs sociaux

MMH (Meurthe-et-Moselle Habitat)
12 rue de Serre - 54000 NANCY
Tél. 03.83.17.56.27 / Fax. 03 83 17 55 27
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

MMH - Agence de Jarville
2 rue J-Ph. Rameau - 54180 JARVILLE
Tél. 03 83 58 45 85 / Fax. 03 83 58 45 89

ICF Nord Est
11 Rue Maurice Barrès
Tél : 03.83.27.57.77 Fax : 03.83.28.84.09

Batigère
3, rue Charles Courtois - 54210 SAINT NICOLAS DE
PORT
Tél. 03 83 46 88 66 / Fax. 03 83 46 99 66

Société Lorraine d'Habitat
2 Passage Sébastien Bottin
54000 NANCY
Tél : 03.83.39.62.00 Fax : 03.83.39.62.26

■ FISCALITÉ

► Taxe foncière

Qui doit payer la taxe foncière ?

Vous êtes assujetti à la taxe foncière dès lors que vous êtes propriétaire d'un bien immobilier au 1er janvier de l'année en cours, même si celui-ci est donné en location.

Comment est calculé l'impôt ?

La taxe foncière est calculée en multipliant le « revenu cadastral » (déterminé en appliquant un abattement de 50 % à la valeur locative) par les taux d'imposition votés par les

collectivités territoriales.

La valeur locative quant à elle est déterminée par les services fiscaux, elle tient compte du marché locatif de la commune mais aussi de la surface du bien, de son degré de confort, de son environnement ainsi que de son état d'entretien. La valeur locative est revalorisée forfaitairement tous les ans. Elle peut aussi varier suite à des événements influençant le prix du bien.

Quels sont les abattements et exonérations de droit commun pour la taxe foncière ?

Il n'y a pas d'abattements possibles mais des exonérations pour :

- Les bâtiments affectés à un usage agricole
- Les constructions neuves achevées depuis moins de deux ans
- Les contribuables les plus modestes

► Taxe d'habitation

Qui doit payer la taxe d'habitation ?

Vous êtes assujetti à la taxe d'habitation dès lors que vous occupez au 1er janvier de l'année en cours, un logement suffisamment meublé pour être habitable. Que vous soyez locataire, propriétaire ou occupant à titre gratuit, vous êtes assujetti à cette taxe.

Comment est calculé l'impôt ?

La taxe d'habitation dépend de la « valeur locative » du logement.

La valeur locative est déterminée par les services fiscaux, elle tient compte du marché locatif de la commune mais aussi de la surface du bien, de son degré de confort, de son environnement ainsi que de son état d'entretien. La valeur locative est revalorisée forfaitairement tous les ans. Elle peut aussi varier suite à des événements influençant le prix du bien. Les garages indépendants à la construction sont assujettis à la TH.



Le savez-vous ?
la Ville a commencé à être éclairée au gaz en 1880.
L'électricité est arrivée en 1901.

La taxe d'habitation est obtenue en multipliant la valeur locative par les taux d'imposition votés chaque année par la Commune et le Département.

Quels sont les abattements et exonérations de droit commun pour la taxe d'habitation ?

Un abattement obligatoire pour charges de famille (10 % pour chacune des deux premières personnes à charge, 15 % à compter de la troisième, etc....)

En outre, certaines personnes à faibles revenus ou en situation de grande pauvreté peuvent bénéficier d'une exonération de taxe d'habitation. Elle peut également être plafonnée en fonction du revenu fiscal de référence.

A noter :

La contribution à l'audiovisuel public (redevance TV) doit être payée en même temps que la taxe d'habitation.

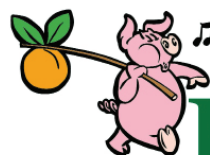
De plus, la Ville a instauré l'abattement général facultatif à la base (10 %)



En 1784, Monsieur le Chevalier de Boufflers fit voler une montgolfière à Jarville



De la société Kuhn et Fleichel située 115 rue de la République, célèbre pour ses instruments de pesage, il ne reste plus que "L'ATELIER", lieu d'expédition du matériel. En 1926, l'usine comptait plus de 300 ouvriers.



**Salaisons
BENTZ**
— Maison fondée en 1960 —

50 ans de passion pour le goût

Charcuteries & salaisons artisanales

**ZI de la Californie - JARVILLE • Tél : 03 83 53 10 55
www.salaisons-bentz.fr**

GSM

**Vente sable cailloux
granulats**

**RUE GABRIEL FAURE
54140 JARVILLE LA
MALGRANGE**

Téléphone : 03 83 54 37 28

Economie & Emploi

■ ZONES D'ACTIVITES

► Les Portes de Jarville

Ce site, créé en 1993 et dédié aux activités commerciales et artisanales se trouve à 5 minutes du coeur de l'agglomération. Cette situation géographique avantageuse prend toute son ampleur avec la proximité immédiate du rond point Marcel Brot qui simplifie les accès vers l'est et le sud de l'agglomération.

Ce parc s'est fortement développé ces dernières années, en particulier avec la création, par la Communauté Urbaine du Grand Nancy d'ateliers artisanaux afin de faciliter l'émergence de nouvelles entreprises.

► Zone Gabriel Fauré

Créé en 1975, le parc d'activités Gabriel Fauré se situe au coeur de Jarville à proximité du site d'activités «les Portes de Jarville».

Il est desservi par la RD400 et très facilement accessible depuis le centre de Nancy, ainsi que par le rond point Marcel Brot qui permet de rejoindre l'A330. 28 entreprises, d'activités variées, y sont installées et emploient près de 137 personnes.

■ FORMATION ET EMPLOI

► La Maison de l'Emploi

88 Avenue 20ème Corps 54000 Nancy

03 83 22 24 00

Créée et labellisée en juin 2005, la Maison de l'Emploi du Grand Nancy a pour objectif principal de mobiliser les partenaires publics et privés, les élus et les acteurs locaux pour mener ensemble un programme d'actions concerté et réactif, au plus près des attentes et des besoins du marché de l'emploi.

Elle développe 4 compétences :

- l'observation, l'anticipation et l'adaptation du territoire,
- l'accès et le retour à l'emploi,
- le développement et la création d'entreprises,
- la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances.

La Mission Locale pour l'Emploi

5, rue Edouard Lalo

54140 Jarville-la-Malgrange

Tél : 03.83.53.12.34

La mission locale est un espace d'intervention au service des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé dans le cadre de ses démarches. Les structures d'accueil doivent apporter des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement ou la santé.

Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Assurer des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle.

**ATELIER
REPASSAGE ET COUTURE**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h / de 14h à 19h30
Samedi de 9h à 11h et de 15h à 19h

43 ter, rue de la République | Jarville-la-Malgrange

FROC & TROC
Dépôt vente
Vêtement - Jouets - Bijoux
03 54 12 49 63

SNT LOGISTIC

Particuliers ou professionnels.

- Vous manquez d'espace ?
- Vous cherchez une solution de **stockage** temporaire ou à long terme ?
- Vous **déménagez** ? Vous avez besoin de **transport** express ?
- Vous voulez **entreposer** vos **meubles** ?
- Vous cherchez des solutions de **stockage** et de **transport** pour vos marchandises ?

Nous avons de nombreuses **SOLUTIONS** à vous proposer :
**Transport National et International, Déménagement, Garde-meubles,
Entrepôt de stockage pour vos marchandises.**

N'hésitez pas à nous contacter : **SNT LOGISTIC** - Tél. 03 83 458 375
54140 JARVILLE LA MALGRANGE - Mail : contact@sntl-logistic.com - www.sntl-logistic.com

Plan de la Ville



Index des rues

Abbé Devaux (rue de l')	B1	François Evrard (rue)	A3
Abbé Lallemand (rue de l')	A4	Frères Geller (rue des 5)	B2
Abbé Pierre (Passerelle)	C2	Gabriel Fauré (rue)	B1
Acacias (Impasse des)	A3	Galliéni (rue du Général)	A2
Albert Lebrun (Square)	B2	Gare (rue de la)	A2
Allées de la Malgrange	A4	Geller (rue des 5 Frères)	B2
Alsace (rue d')	A1	Gendarmerie (rue de la)	B1
Apothicaïres (rue des)	B4	Général de Gaulle (rue du)	B3
Arbres (Allée des4 Rangées d')	B4	Général de Linarès (rue du)	B2
Archers (Place des)	A1	Général Galliéni (rue du)	A2
Augustins (rue des)	C4	Général Leclerc (rue du)	A2
Balanciers (rue des)	B2	Georges Bizet (rue)	B1
Barrès (rue Maurice)	B4	Georges Clémenceau	A2
Barrès (Square Maurice)	B4	Gounod (rue Charles)	B1
Baudelaire (rue Charles)	A4	Haut Bourgornay (rue du)	B4
Belle Croix (Rond point de la)	A1	Hauts Fourneaux (rue des)	C2
Bizet (rue Georges)	B1	Heillecourt (rue de)	A4
Bon Prévoist (rue de)	C4	Henri Dunant (rue)	A3
Bourbon (rue Catherine de)	C4	Huchiers (Place des)	B4
Bourgogne (rue de)	B4	Imagerie (rue de l')	B2
Burger (rue)	A2	Imagiers (Place des)	B4
Camille Saint Saëns (rue)	B1	Jardins (Impasse des)	A1
Canal (Quai du)	B1	Jean-Philippe Rameau (rue)	B1
Carnot (rue)	B1	Joalliers (Place des)	C4
Catherine de Bourbon (rue)	C4	Joseph Piroux (rue)	A4
Catherine Opalinska (rue)	A3	Kléber (Rond Point)	A1
César Franck (rue)	B1	Kléber (rue)	A1
Charles (rue Saint)	A4	Klein (rue Edile)	B2
Charles Baudelaire (rue)	A4	Lallemand (rue de l'Abbé)	A4
Charles Gounod (rue)	B1	Lalo (rue Edouard)	B1
Charles Péguy (rue)	B4	Lang (rue Raphaël)	A2
Charmes (rue des)	A4	Lantermiers (rue des)	C4
Cinq Frères Geller (rue des)	B2	Lebrun (Square Albert)	C2
Clémenceau (rue Georges)	A2	Leclerc (rue du Général)	A2
Cordeliers (rue des)	C4	Léo Delibes (rue)	B1
Cordouaniers (Place des)	C4	Léon Songeur (rue)	A3
Cormiers (Place des)	C4	Linarès (rue du Général de)	B2
Cristalliers (rue des)	C4	Louis Marin (Square)	B1
de Gaulle (avenue du Général)	B3	Luthiers (rue des)	C4
Délibes (rue Léo)	B1	Lyautey (Square)	B1
Dentellières (Place des)	B4	Malgrange (avenue de la)	A1
Deux Terrasses (Impasse des)	B1	Maraîchers (rue des)	B4
Devaux (rue de l'Abbé)	B1	Maréchal Foch (rue du)	B2
Drapiers (Place des)	C3	Maréchal Ney (rue du)	A3
Dunant (rue Henri)	A3	Marie Marvingt (Rue)	C3
Ebénistes (Place des)	C4	Marin (Square Louis)	B3
Echevins (rue des)	C4	Marmottes (rue des)	B1
Ecrivains (Place des)	B4	Marvingt (rue Marie)	C3
Ecuyers (Place des)	C3	Maurice Barrès (rue)	B4
Edile Klein (rue)	B2	Maurice Barrès (Square)	B4
Edouard Lalo (rue)	B1	Mégissiers (Place des)	C3
Enlumineurs (rue des)	C4	Ménétriers (rue des)	C4
Emile Zola (rue)	A2	Militaire (Quai)	A2
Ermitage (rue de l')	B3	Montaigu (parc de)	B4
Evrard (rue François)	A3	Moulin (rue du)	B2
Fauré (rue Gabriel)	B1	Moulin (rue du Val du)	B4
Ferronniers (Place des)	C4	Mouniers (Place des)	C4
Foch (rue du Maréchal)	B2	Ney (rue du Maréchal)	A3
Fonteno (rue du)	B3	Opalinska (rue Catherine)	A3
Forges du Nord-Est (rue des)	B1	Orfèvres (rue des)	C4
Franck (rue César)	B1	"Pasteur (rue)	A2

Paul Valéry (rue)	B4	Sancy (rue du)	A3
Péguy (rue Charles)	B4	sauniers (Place des)	C4
Piroux (rue Joseph)	A4	Sion (rue de)	A3
Poincaré (rue Raymond)	A2	Songeur (rue Léon)	A3
Port (rue du)	B2	Souvenir Français (Square du)	B2
Potiers (Place des)	C4	Stanislas (Rond Point)	A1
Quatre Rangées d'arbres	B4	Talemeliers (rue des)	C4
Rameau (rue Jean-Philippe)	B1	Tapissiers (Place des)	C4
Raphaël Lang (rue)	A2	Tardy (Square René)	A3
Raymond Poincaré (rue)	A2	Tilleuls (rue des)	A3
rené tardy (Square)	A3	Tonnelliers (rue des)	C4
Renémont (rue de)	B2	Troubadours (Place des)	B4
République (rue de la)	B1	Val du moulin (rue du)	B4
Sablière (Impasse de la)	C4	Valéry (rue Paul)	B4
Saint Charles (rue)	A4	Varry (rue)	B2
Saint Saëns (rue Camille)	B1	Zola (rue Emile)	A2
Sancy (Impasse du)	A3		

Bâtiments publics

■ Édifices Publics

Mairie	B1
Centre Communal d'Action Sociale	B1
Service Enseignement et Temps de l'Enfant	B1
Service de la Cohésion Sociale	B1

■ Enseignements

École élémentaire Erckmann-Chatrian	B2
Ecole élémentaire Fleming	C1
Ecole élémnatire Louis Majorelle	A2
Ecole maternelle Calmette et Guérin	C1
Ecole maternelle Erckmann-Chatrian	B2
Ecole maternelle Florian	A4

Inspection de l'Education Nationale	A3
Collège Albert Camus	A1
Lycée et Collège de la Malgrange	A3
Institut des Sourds de la Malgrange	A3
Compagnons du Devoir	B3
AFT-IFTIM	B3
Restaurant scolaire	A2

■ Services

Commissariat de Police	B1
Gendarmerie (PSIG)	B1
CRS 39	A2
La poste	B2

■ Social et culturel

Crèche "les Capucines"	B1
Centre Culturel L'ATELIER	B2
Ludothèque "le Hérisson"	B1
Centre de Loisirs et de l'Enfance (CLEJ)	A2
EHPAD "le Haut du Bois"	C4
MJC Jarville-jeunes	B3

■ Salles municipales

Espace La Fontaine	B1
Salle des fêtes	B2
Salle des Tilleuls	A4

■ Sport

Complexe sportif	B4
Stade de Montaigu	C4
Terrain de pétanque	C4
Terrain de football synthétique	C1

Informations pratiques

Culte catholique

Presbytère

104, rue de la République
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél : 03.83.51.34.05
Office chaque dimanche à 10h30

La Poste

65, rue de la République
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél : 03.83.54.40.85

Agence Postale Leclerc

Horaires d'ouvertures limités
6, rue du Général Leclerc
54140 Jarville-la-Malgrange
Tél : 0383560697

Police Nationale

5, rue Jean-Philippe Rameau
Tél : 03.83.57.84.79

Hôtel de Police

Boulevard Lobau
Tél : 03.83.17.27.37

(Appelez ce numéro pour connaître les Pharmacies de garde)



La gare SNCF de la Jarville a été inaugurée en 1873

Numéros d'urgence

PERMANENCE MAIRIE

En dehors des heures d'ouverture de la Mairie, et en cas d'urgence, un technicien de permanence peut être contacté au
06.10.99.62.76

POMPIERS	18
SAMU	15
POLICE SECOURS	17
SOS MEDECINS	36 24
Centre Anti-poison	03.83.32.36.36
Allo Enfance Maltraitée	119
Maltraitance personnes âgées ...	3977
Violence envers les femmes	3919
SAMU SOCIAL	115

SERVICES D'ASSISTANCE

Urgence Psychiatrique	01.45.65.30.00
Unité d'accueil Urgences Psychiatriques	03.83.85.12.56
Croix Rouge	0800.858.858
Enfance et partage - Maltraitance et abus sexuels ...	0800.05.1.2.3.4
Jeunes Violence écoute	0800.20.22.23
Fil santé jeunes	0800.23.52.36
Viol Femme Informations	0800.05.95.95
SOS Inceste, viol familial	04.76.47.90.93
SOS femme battue	01.30.63.82.50
SOS Enfants Disparus	0810.012.014
Contraception, IVG, MST conseils	0820.331.334
Drogue, Tabac, Alcool Info Service	113 - 0800.23.13.13
Alcooliques Anonymes	08.99.54.84.33
Ecoute Alcool	0811.91.30.30
Ecoute Cannabis	0811.91.20.20
Discriminations raciales	114
SOS Racisme	01.40.50.34.34
Suicide écoute	01.45.39.40.00
SOS suicide	01.40.50.34.34
Solitud'écoute	0800.47.47.88
SOS amitié	01.42.96.26.26
Sida info service	0800.84.08.00

BETAIGNE ENVIRONNEMENT



**RECUPERATION,
TRAITEMENT DES
DECHETS DIVERS**

**Ferme de Betaigne
Rn 59**

**54950 LARONXE
Tél. 03 83 72 73 55
Fax. 03 83 72 73 92**

Haas EXTINCTEURS

**ZAC du Pont Neuf
54410 Laneuveville-devant-Nancy**

**Tél : 03 83 51 53 53
Fax : 03 83 55 00 07**

CARROSSERIE DE LA MALGRANGE

**TOUTES CARROSSERIES
PARE-BRISE
(prêt de véhicules)**

TÉL. : 03 83 55 48 97 / FAX : 03 83 55 49 97

**51 Avenue de la Malgrange - 54140 JARVILLE
www.carrosseriedelamalgrange.fr.gd/**

Ce guide pratique 2015 est une mise à jour de l'édition de 2012. M. Gilbert COURROY, Chargé de Communication à la Mairie en a assuré la réalisation avec l'accord de Jean-Pierre HURPEAU, Maire et Guillaume BACUS, Conseiller Délégué à la Communication et à la Démocratie de Proximité. Michel DIEUSET, a apporté sa contribution pour la partie publicitaire (2012).

Les anecdotes et faits historiques sont tirés de l'ouvrage de Lucienne et Evelyne GEOFFROY "Jarville-la-Malgrange" édité en 1985, ayant elles-mêmes précisé leurs sources dans une bibliographie

Notes

G u i d e P r a t i q u e

EDITION 2015

